

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
21 septembre 2004
Montréal, Canada

La séance est ouverte à 9h00.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à cette réunion du Comité exécutif et souligne combien il est agréable de revoir tout le monde, si peu de temps après les Jeux olympiques à Athènes. Il remercie les membres de s'être déplacés. La réunion sera extrêmement importante, car la Liste doit être approuvée afin d'être applicable au 1^{er} janvier 2005. Par ailleurs, le Conseil de fondation examinera les recommandations du Comité exécutif en ce qui concerne le budget de l'année à venir.

Il demande aux membres de signer la liste de présence. Le seul nouveau venu à la table est M. Stephen Owen, désormais ministre d'Etat canadien au Sport, à qui il souhaite la plus chaleureuse bienvenue.

Les membres suivants assistent également à la réunion : M. Mikkelsen, ministre danois des Sports, représentant l'Europe; le Pr Ljungqvist, membre du CIO et président du comité Santé, médecine et recherche de l'AMA; Mme Elwani, membre de la Commission des athlètes du CIO; le Dr Kono, division médecine du sport de l'Institut des sciences sanitaires et sportives, Université de Tsukuba, représentant M. Harada, ministre adjoint exécutif à l'Education, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. Burns, membre du Conseil de fondation de l'AMA et président de son comité Éthique et Éducation; M. Wade, directeur Éducation et Planification de l'AMA; M. Swigelaar, directeur du bureau régional africain de l'AMA; M. Dielen, directeur du bureau régional de l'AMA à Lausanne; M. Howman, directeur général de l'AMA; M. Andersen, directeur Standards et Harmonisation de l'AMA; Mme Khadem, directrice de la communication de l'AMA; le Dr Garnier, directeur médical de l'AMA, bureau régional de Lausanne; le Dr Rabin, directeur scientifique de l'AMA; M. Niggli, directeur juridique et financier de l'AMA; M. Reedie, membre du CIO et président du Comité olympique de Grande-Bretagne; M. Stofile, ministre des Sports et des Loisirs d'Afrique du Sud; Mme Basser, directrice générale des sports et du secteur privé, représentant le sénateur Rod Kemp, ministre des Arts et des Sports, Australie; M. Kasper, membre du CIO et président de la FIS, et M. Larfaoui, membre du CIO et président de la FINA.

2. Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 20 juin 2004 à Montréal

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires à formuler à propos du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 20 juin 2004 à Montréal. Sous réserve de tout commentaire qui lui parviendrait avant midi, il propose que ce procès-verbal soit approuvé tel qu'il a été distribué.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 20 juin 2004 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite s'exprimer sur un ou deux sujets en relation avec le rapport qui figure dans le dossier des membres (annexe). La distribution de ce rapport a pris quelque retard du fait des Jeux olympiques et paralympiques. Il a envoyé un compte rendu en juin et adressé des rapports réguliers pour permettre aux membres de rester informés.

En ce qui concerne la FIFA, celle-ci a déclaré qu'elle allait modifier ses règles juridiques pour respecter le Code, lors de la réunion de son comité exécutif en novembre. C'est ce que la FIFA a déclaré à l'AMA, mais celle-ci n'a pas pu rencontrer cette fédération au cours des derniers mois. L'AMA avait une réunion prévue avec la FIFA, laquelle a été annulée. Il apprécierait l'aide des membres du Comité exécutif pour faire en sorte que la FIFA soit informée que le Comité exécutif et le Conseil de fondation de l'AMA attendent les résultats de la réunion de son comité exécutif de novembre avec intérêt. Il lui semble que l'AMA doit sérieusement insister pour obtenir que les modifications nécessaires interviennent effectivement en novembre.

L'AMA est entrée en contact avec Interpol et a fait une présentation devant cet organisme à Lyon en juillet dernier. Elle s'efforce à présent de mieux comprendre les pouvoirs qui sont ceux des gouvernements et des pays en matière de contrôle aux frontières, pour obtenir une réduction du trafic des substances interdites, lequel, en Europe, a atteint un niveau extrêmement élevé (Interpol a déclaré à ce sujet que le trafic des stéroïdes était plus rentable en terme d'investissements pour ceux qui s'y livrent que celui de la cocaïne). Le marché est vaste. L'AMA compte sur le sens des responsabilités des pays. Il doit rencontrer le gouvernement australien en octobre. Ce gouvernement a en effet institué une législation douanière, et l'AMA souhaite élaborer un modèle qu'elle pourrait proposer à d'autres pays.

Concernant les questions relatives au personnel, Mme Khadem quittera ses fonctions à l'issue de la réunion du Conseil de fondation en novembre de cette année. Le moment est triste pour l'AMA, mais elle part pour se marier et vivre en Californie au début décembre. L'AMA lui adresse ses meilleurs vœux pour l'avenir et la remercie de son action. M. Hoistad est retourné en Norvège pour raisons familiales. Mme Thom est également retournée chez elle pour convenances personnelles. Elle a été remplacée par Mme Soublière. L'AMA fera un appel à candidature pour l'équipe TI une fois que le projet ADAMS sera plus avancé et qu'on saura exactement combien de personnes sont nécessaires. M. Boghosian a été engagé comme coordinateur de l'accréditation des laboratoires, poste qui avait été prévu plus tôt dans l'année.

On a pris le temps d'approfondir les partenariats avec les gouvernements. Le Président et lui-même ont rencontré de nombreux ministres à Athènes au cours des Jeux olympiques. Il a pris une part active à plusieurs réunions et fait des présentations devant divers gouvernements et organes gouvernementaux, et suggéré des moyens pour lutter contre le dopage en coopération. Un certain nombre de pays ont formulé des idées sur la manière dont ils pourraient eux-mêmes contribuer. Des projets de symposiums sont en cours d'élaboration en Allemagne, Norvège et Suède. Un partenariat a été lancé avec le Royaume-Uni, pays qui est en train de mettre au point un modèle national de programme de sensibilisation basé sur celui de l'AMA. Par ailleurs, l'Agence étudie une formule de symposium avec la France, en vue de promouvoir une action dans le domaine de la juridiction du TAS. Il reste ouvert à toutes les suggestions.

Pour ce qui est des stages internes, aucun intérêt ne s'est manifesté jusqu'à présent. L'offre tient toujours et il espère réellement que des personnes se présenteront à l'AMA pour partager leur expertise pour quelque temps.

En ce qui concerne les comités de travail, leur composition actuelle a été distribuée à tous les membres du Conseil de fondation, en précisant ceux dont le mandat de trois ans vient à échéance à la fin de 2004. Bien entendu, les membres concernés ont la possibilité d'être renommés. Il n'en reste pas moins que l'AMA s'efforce à présent de trouver des personnes à nommer. Le délai est fixé au 15 octobre. Il demande aux membres de passer le mot et de s'assurer que de bonnes désignations soient soumises pour les postes à pouvoir. L'AMA continuera de travailler sur la base des principes indiqués par le Comité exécutif, afin de respecter un équilibre entre les expertises, les sexes et les origines géographiques.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des questions.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST en revient à la FIFA et à son non-respect éventuel du Code et des sanctions qui s'y attachent. Il s'est rendu compte dans le point six du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de juin qu'un groupe de travail sur les sanctions existe et qu'il présentera un rapport à la réunion de septembre. En sera-t-il question plus tard ?

M. NIGGLI déclare que ce rapport sera présenté à la réunion du Comité exécutif de novembre mais que cette question est différente du point concernant la modification de son règlement par la FIFA.

A propos de la FIFA, LE PRÉSIDENT signale la nécessité d'aider les gouvernements. Une manifestation très importante est prévue EN 2006 et les gouvernements, notamment en Europe, doivent manifester leur volonté de voir la FIFA respecter le Code. Tout le monde tient toujours à se faire bien voir des institutions, et il est essentiel que les gouvernements fassent comprendre à la FIFA, qui dépend d'eux beaucoup plus qu'elle ne semble s'en rendre compte, qu'elle doit respecter le Code. L'AMA n'est qu'à moitié convaincue qu'on devait attendre octobre ou novembre pour y parvenir. L'explication de la FIFA est qu'il lui faut une réunion de son propre comité exécutif pour modifier son règlement. Cela se conçoit, et si cela se passe comme prévu tout le monde s'en réjouira. Il n'en reste pas moins qu'il est indispensable que les gouvernements partenaires précisent à la FIFA que l'AMA s'attend à ce que cela soit fait.

En ce qui concerne les stages internes, il lui semble qu'il pourrait s'agir d'une opération mutuellement bénéfique. L'AMA bénéficierait, en effet, d'une aide et d'une expertise supplémentaires, et les stagiaires repartiraient avec une bien meilleure compréhension du fonctionnement de l'AMA et de certains des dossiers qu'elle doit traiter. Il ne peut qu'inciter les organisations intéressées à profiter de l'occasion.

DÉCISION

Le rapport du directeur général est approuvé.

3.1 Procédure d'élection du vice-président de l'AMA

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande l'approbation de la procédure de nomination d'un vice-président du Conseil de fondation. Au cours de la réunion précédente, il a été demandé à l'administration de soumettre une telle procédure, afin de disposer d'un procédé identique à celui suivi pour la nomination du président. Deux différences apparaissent dans la procédure de nomination du vice-président : l'une est le mandat d'un an sur demande des gouvernements, ce mandat est donc d'un an (année 2005). L'argument des gouvernements à l'appui de cette proposition est qu'ils souhaitent obtenir

3 / 34

une période de temps raisonnable pour rechercher le candidat adéquat qui sera appelé à accéder à la présidence à l'issue du mandat de l'actuel président. Les gouvernements ont estimé que cette recherche pourrait prendre du temps, mais que, dans l'intervalle, le statut des gouvernements devait tout de même être reconnu grâce à la nomination d'un vice-président du Conseil de fondation. C'est la première différence. La seconde est celle de la date limite de dépôt des candidatures. Celles-ci doivent être déposées avant le 8 novembre, et la date limite de dépôt pour le poste de président est fixée au 30 septembre. Ce sont les deux différences, sinon les procédures sont exactement les mêmes.

LE PRÉSIDENT précise que la prise d'une décision est nécessaire.

M. MIKKELSEN remercie le directeur général de sa proposition. Il se félicite de cette nouvelle situation, qui sera le signal d'un réel partenariat entre les gouvernements et le Mouvement olympique à la direction de l'AMA, et s'attend à la nomination du président et du vice-président à la réunion de novembre. En outre, il soutient l'élection pour un mandat d'un an, qui permettra aux gouvernements de mettre au point la permanence de leur participation à la direction de l'AMA. Il a néanmoins deux questions pratiques à poser : serait-il possible de déplacer le délai de désignation des candidatures de un ou deux jours, parce qu'il doit assister à la réunion du Forum de coordination européenne le 10 novembre, et il serait très pratique que les noms des candidatures puissent être diffusés avant cette réunion. Deuxièmement, après la réunion des représentants des gouvernements qui s'est tenue le matin même, et à son avis, le vice-président du Conseil de fondation deviendra le vice-président de l'AMA. Dès lors, il est nécessaire de faire en sorte que le vice-président soit un membre actif du Conseil de fondation et du Comité exécutif, comme c'est le cas du président, et il se trouve que les statuts restent imprécis à ce sujet. C'est pourquoi il aimerait obtenir l'interprétation des statuts et, si nécessaire une proposition pour les modifier à la réunion de novembre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'une modification des délais ne lui pose pas de problème. La date limite sera alors fixée au 6 novembre, et les noms seront diffusés à compter du 8 novembre.

Quant à la deuxième question, une disposition de la Constitution précise que le Conseil de fondation élit son président, et naturellement, le Conseil de fondation élit le président du Comité exécutif. Simultanément, le Conseil de fondation pourrait élire un vice-président, mais pour ce qui est du Comité exécutif, la constitution précise que le Comité exécutif, s'il le juge nécessaire, nommera un vice-président en son sein. C'est là que réside la confusion. Il demande donc qu'on lui indique ce qu'il y a lieu de faire. Si la Constitution doit être modifiée afin que, par exemple, le vice-président du Conseil de fondation ait un siège ex officio au sein du Comité exécutif, ou que le vice-président du Conseil de fondation soit également le vice-président du Comité exécutif, sans modification du partage 5/5 (et dans ce cas le Comité exécutif passerait à 12), il demande des directives de la part du groupe. Si tel était le cas, le Comité exécutif avec un membre supplémentaire passerait à 12, et le vote déterminant en cas de désaccord reviendrait au président. Il demande qu'on lui donne des directives afin de pouvoir rédiger un projet en ce sens. Cela entraînera des frais, mais il veut croire que tous ceux qui sont familiarisés avec le budget seront d'accord pour payer.

M. OWEN note que, si les dispositions des gouvernements sont modifiées avant novembre ou en tout état de cause avant que quelqu'un soit nommé, il lui semble indispensable qu'il faille être membre du Conseil de fondation pour pouvoir être élu vice-président. Sans oublier que les membres de niveau ministériel du secteur des gouvernements ne pourront pas, en pratique, occuper un poste à plein temps ou même augmenter leur participation de manière significative, il semble que la fonction de vice-

président soit quelque chose comme un poste d'alternance entre les gouvernements et les autres autorités. Il pourrait être utile de préciser de manière prévisionnelle les changements de gouvernance nécessaires à envisager en novembre, afin qu'ils ne soient pas oubliés au moment des désignations, et aussi que les personnes désignées soient bien à même d'occuper le poste.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il espère qu'il sera possible d'éviter la nomination de quatre personnes différentes, par exemple un président du Conseil de fondation et un président du Comité exécutif, un vice-président du Conseil de fondation et un vice-président du Comité exécutif. Il est nécessaire de demeurer rationnel, souple et tactique si on veut rester efficace. Il espère donc qu'il sera possible de n'avoir qu'un seul président et un seul vice-président à la fois pour le Conseil et le Comité.

M. REEDIE déclare qu'il soutient ce point de vue.

M. MIKKELSEN est d'accord avec le Président afin d'éviter la confusion et d'envoyer un signal fort. Les gouvernements soutiennent le Président pour la période à venir, mais ils souhaitent également montrer que les gouvernements sont prêts à prendre la relève, mais la présence de deux présidents et vice-présidents ne pourrait que provoquer la confusion. On devra donc s'en tenir à un seul président et un seul vice-président.

LE PRÉSIDENT considère que le point de vue de M. Owen est particulièrement approprié. Si une règle énonçait que, pour être président et vice-président, il est nécessaire d'être membre du Conseil de fondation, les gouvernements devraient s'en souvenir au moment de présenter leur candidat à ce poste. S'il est nécessaire de faire une modification, les membres souhaitent peut-être pouvoir y réfléchir avant le déjeuner pour se faire une meilleure idée de ce qu'ils veulent faire.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que le processus se fera probablement en deux étapes. Les statuts peuvent être amendés cette année pour mettre en place ce qui vient d'être proposé, et pour que le vice-président soit un membre du Conseil de fondation. Si les gouvernements indiquent qu'ils doivent faire appel à quelqu'un qui n'appartient pas au Conseil de fondation, on envisagera alors une autre modification l'année suivante, le cas échéant. Il devrait être possible de s'en tenir à ce qui a été décidé par de simples amendements. Il suggérerait que ceux-ci soient soumis à la réunion du Conseil de fondation avant la nomination du vice-président, pour faire en sorte que tout soit fait selon la Constitution. Ceci évitera tout problème et ouvrira la discussion sur ce qu'il y aura lieu de faire dans les douze prochains mois.

LE PRÉSIDENT précise qu'il faut indiquer au directeur général ce qu'il va devoir faire pour que le poste par intérim soit en place pour 2005 et que durant cette période on puisse réfléchir à pérenniser la situation. Le seul changement à la proposition concerne le dépôt des candidatures le 6 novembre et leur diffusion le 8 novembre.

DÉCISION

Le processus de désignation est approuvé; les désignations seront déposées le 6 novembre et diffusées le 8 novembre.

4. Fonctionnement/administration

4.1 Jeux olympiques de 2004 à Athènes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se réfère aux documents insérés dans le dossier des membres qui rendent compte de l'action réalisée à Athènes. Une petite équipe de

direction s'est rendue à Athènes, où elle a pris part à un certain nombre d'activités, parmi lesquelles des réunions avec divers ministres et dirigeants sportifs. M. Dielen a rencontré chacune des 28 FI pour s'assurer de la transition sans heurt concernant l'application du Code. L'équipe des Observateurs Indépendants achèvera son rapport à la fin du mois, et celui-ci devrait être disponible pour publication dans la première ou la deuxième semaine d'octobre. L'AMA ne s'est pas exprimée à propos des cas positifs ou des violations du Code constatées durant les Jeux olympiques, car cela relève du domaine de l'équipe des Observateurs Indépendants. L'AMA s'est tenue éloignée des commentaires publics concernant tout point spécifique. Les membres auront la possibilité de prendre connaissance de ce rapport quelques heures avant sa publication, afin de pouvoir se préparer à d'éventuelles questions qui pourraient leur être posées directement à ce sujet. Il est prévu que le rapport soit prêt et envoyé au CIO pour que celui-ci puisse bénéficier de quelques jours pour l'examiner et suggérer des corrections en cas d'erreurs factuelles. Ensuite, il paraîtra sur le site Internet de l'AMA. Le département de la communication étudiera la meilleure façon de faire connaître à tous le contenu de ce rapport.

Le nombre de violations du Code est passé de 24 à 25. Il s'agit d'un cas de dopage sanguin, et l'échantillon B est actuellement en cours de contrôle. L'AMA applique des règles de confidentialité très strictes, mais là encore, à cette occasion, le sportif a décidé de faire publier son nom par son équipe et de déclarer lui-même qu'il avait été contrôlé positif. Il ne sait pas ce que l'AMA pourrait faire pour que les sportifs demeurent discrets dans de telles situations, mais il s'agit d'un autre exemple de manquement venant de la part de ceux que les règles sont supposées protéger.

L'équipe de sensibilisation de l'AMA a travaillé avec ardeur et durant de longues heures au village olympique, où elle a rencontré quotidiennement plus de trois cents personnes. Mme Spletzer y est encore et effectue un travail en or pour éduquer les sportifs et leur entourage. Preuve de l'étendue de la tâche réalisée, les très nombreuses casquettes de l'AMA à l'aéroport d'Athènes, qui témoignent bien du fait que les gens portaient volontiers les affaires de l'AMA, déclarant qu'ils souscrivaient à la philosophie du franc jeu.

L'équipe de contrôle pré-Jeux a également travaillé dur et de longues heures en partenariat avec le CIO. Il s'agit d'un autre exemple de collaboration entre l'AMA et le CIO.

Concernant les Jeux paralympiques, M. Walker conduisait l'équipe des Observateurs Indépendants et Mme Spletzer était à Athènes en charge du programme de sensibilisation. L'AMA était présente au niveau exécutif, ce qui a donné lieu à d'autres réunions avec les gouvernements. Personnellement, il a eu un entretien avec le ministre grec des Sports et a tenté de le persuader de fournir un financement suffisant pour permettre le fonctionnement correct de l'organisation nationale antidopage qu'il a également rencontrée. Par ailleurs, il s'est entretenu avec les enquêteurs chargés de l'incident qui a eu lieu avant le début des Jeux olympiques et dans lequel sont impliqués deux athlètes grecs.

M. OWEN se réfère à la question de la confidentialité. C'est à l'avantage des sportifs mais cela n'empêche pas une certaine effervescence dans les médias. Il est difficile quand, à l'issue d'un premier contrôle, quelqu'un est désigné comme ayant contrevenu aux règles; et si ensuite il doit se retirer de la compétition, il s'agit en soi d'une identification. Il peut comprendre que le sportif en question veuille commencer à préparer une défense publique. L'AMA est placée dans la position de devoir affronter quelqu'un qui dispose d'une défense publique avant même que la situation soit conclue.

Néanmoins, il n'est pas certain qu'on puisse y remédier, étant donné la façon dont les règles sont fixées.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il n'y a pas de sanctions supplémentaires qui puissent être imposées aux sportifs qui font cela, mais si les sportifs se font connaître du public et font du vacarme, on peut estimer que cela peut influencer sur la procédure. Il est indispensable de ne pas se manifester tant que celle-ci suit son cours. Quelques sportifs bien connus ont tenté de faire les malins et de se faire connaître du public pour pouvoir déclarer ensuite que leur procès est fait dans les médias.

M. OWEN estime qu'il s'agit d'une situation délicate pour l'AMA. Néanmoins, si la présentation par les médias discrédite la procédure suivie par l'AMA et sa propre intégrité, dès lors que la confidentialité a été rompue par la personne censée en bénéficier et pour laquelle elle a été maintenue, cela libère l'AMA ou qui que ce soit de tout devoir de confidentialité qui pourrait être le leur. Cela reste toutefois délicat, car l'AMA sera dépeinte encore plus comme faisant le jugement des sportifs dans les médias.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST reconnaît qu'il s'agit d'une question importante. On en a fait l'expérience à Athènes. Il est indispensable de clarifier si cela veut dire que la confidentialité est effectivement rompue et que l'AMA est bien dégagée ou non de la clause de confidentialité. L'AMA est-elle libre de commenter ou est-elle toujours liée ?

M. REEDIE estime que les sportifs et les conseillers des sportifs laissent les nouvelles se diffuser de manière assez délibérée comme un moyen de « remporter l'argument ». L'AMA est-elle toujours liée par la clause de confidentialité ? Jusqu'à l'issue de la procédure, il ne croit pas que l'AMA devrait faire de commentaires. Il estime que l'Agence devrait être prête et suffisamment claire pour dire qu'elle ne peut exprimer de commentaires. Il est intéressé par la question des deux sportifs grecs et de leurs enquêteurs. Quand cela sera-t-il traité. Cela permettrait de mettre un terme à cette histoire rapidement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que plusieurs des juristes travaillant pour les principales fédérations et les ONAD se sont adressés à lui et lui ont déclaré que, plus le personnel politique s'exprime dans les médias sur les affaires en cours, plus on peut craindre que l'un de ces politiciens finira par être appelé comme témoin dans l'affaire, car les points de vue exprimés interfèrent avec la procédure. Lorsque l'AMA étudie ce qu'il y a lieu de envisager lorsqu'on se trouve en présence d'une rupture de confidentialité, il lui faut faire très attention à dire quoi que ce soit, exception faite peut-être pour corroborer ce que le sportif a déjà dit lui-même, et appeler au respect de la procédure dans laquelle elle-même ne souhaite pas interférer. La mise en place d'un certain protocole a été envisagé, susceptible d'aider tout le monde d'une façon ou d'une autre, et il va s'y atteler dans les prochaines semaines. Malheureusement, des paroles imprudentes ont été prononcées à Athènes, et il préférerait éviter d'assister au retour de tels commentaires, qui sont susceptibles d'entacher la procédure.

En réponse à M. Reddie, il indique qu'il s'est entretenu avec M. Hugh Roberts vendredi dernier à Athènes. Les enquêteurs d'Athènes ont été incités à faire part de leurs informations avec l'IAAF et vice-versa, et on a précisé que les enquêteurs termineront leur tâche d'ici à trois semaines.

LE PRÉSIDENT estime qu'une méthode concernant la confidentialité est nécessaire. Ainsi, par exemple, l'AMA devrait publier une déclaration précisant que, même si le respect de la vie privée a été rompu par le sportif, la procédure en cours doit être poursuivie et l'AMA, pour sa part, ne se prononcera pas sur la question tant que la procédure n'est pas parvenue à son terme.

Il estime que l'expérience d'Athènes s'est avérée précieuse. Il se félicite du niveau de coopération de la part du CIO et de l'ATHOC et tient à les en remercier. Il lui semble que les Jeux olympiques d'Athènes resteront dans les annales comme l'une des principales étapes de la lutte contre le dopage dans le sport. Il doute qu'il y ait jamais eu de vérification aussi approfondie des concurrents se rendant aux Jeux avant ceux d'Athènes. Un grand nombre de mauvais éléments ne s'y sont pas présentés. L'étendue des contrôles auxquels l'AMA a procédé est sans précédent. Les FI ont toutes adopté le Code, certaines avec plus d'enthousiasme que d'autres. Il lui semble qu'avec l'expérience, ils se rendront bien compte que c'est également à l'avantage de leur propre sport.

Les Jeux olympiques de 2004 ont montré que l'AMA avait besoin de faire valoir son autorité par une présence minimale. Il est indispensable qu'on puisse joindre un représentant de l'AMA, même si c'est pour qu'il déclare que l'Agence n'a pas à s'exprimer sur les cas individuels. Il y a eu une seule conférence de presse avant les Jeux olympiques et aucune présence officielle ensuite. Quant aux porte-parole de l'AMA, ils n'ont rien eu de plus à dire et c'est probablement, à son avis, la bonne politique à adopter. L'équipe des Observateurs Indépendants a été plutôt impressionnante, et il estime que les membres ne pourront que se féliciter de la qualité de la tâche accomplie. Le programme de sensibilisation était remarquable, et les sportifs en ont beaucoup appris sur l'action contre le dopage. Le jeu interactif proposé en dix langues s'est révélé très pratique à utiliser.

Pour ce qui est des enquêteurs grecs, il estime que les membres de l'AMA devraient se faire discrets et se garder de tout commentaire public jusqu'à la fin de l'enquête.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST déclare qu'on lui a demandé un commentaire sur cette affaire. La question de la confidentialité n'a pas été sans provoquer des problèmes à Athènes. Par ailleurs, compte tenu du court laps de temps entre le contrôle de l'échantillon A et la décision finale, la question de confidentialité n'est pas si difficile à gérer. En fait, c'est pire en situation normale, lorsqu'il peut s'écouler des semaines entre l'analyse de l'échantillon A et l'issue de la procédure. Si la confidentialité est dès l'origine rompue par le sportif, il est difficile de s'en tenir à cette confidentialité et à l'absence de commentaires sur la question. A Athènes, le fait que des sportifs aient été surpris à enfreindre les règles a obtenu un grand succès, car cela montre une nouvelle approche et signale au monde l'efficacité de la lutte qui est menée. Ce qui a changé, c'est l'institution d'une période olympique depuis l'ouverture du village jusqu'à l'issue de la cérémonie de clôture. La liste complète des substances dopantes a été contrôlée au cours de cette période avec la parfaite coopération de l'AMA.

Au début des Jeux, les deux athlètes grecs et leur entourage ont délibérément choisi de laisser la situation s'envenimer alors qu'ils arrivaient à l'hôpital. Il a été constamment dit aux représentants du CIO qu'ils ne pouvaient se rendre à une audition et lorsqu'ils s'y sont présentés près d'une semaine plus tard, elle n'a pas eu lieu, puisque les athlètes ont simplement rendu leur accréditation et sont partis. Pour l'IAAF, du fait qu'elle avait à faire respecter sa propre procédure, ces athlètes n'ont pas été entendus. Et il n'est tout simplement pas possible de suspendre une personne qui n'a pas été entendue. L'IAAF a donc décidé de mettre au point un système accéléré de procédure pour traiter ces cas, qu'elle devrait soumettre à son conseil lors de sa prochaine réunion en décembre. Un conseil de révision du dopage permanent institué par l'IAAF a reçu pour mission de prendre en charge la question en tant qu'organe de décision au nom de son conseil exécutif, une fois que toutes les informations ont été rendues disponibles. L'un des éléments d'information appartient au CIO. Au point quatre, à propos de la décision de la commission exécutive du CIO, la commission exécutive a demandé à la commission de discipline en place à Athènes de rendre compte à la commission exécutive du CIO de

toutes les circonstances entourant les deux incidents qui se sont produits à Athènes concernant ces deux cas. Le rapport est parvenu à l'IAAF il y a seulement trois ou quatre jours. Par ailleurs, l'IAAF préfère aussi attendre les informations que transmettront les enquêteurs, même si elle ne pourra attendre des mois, naturellement. L'IAAF suivra l'affaire de près. M. Hugh Roberts est parti constater où en étaient les enquêteurs dans leurs travaux. Une fois que toutes les informations seront disponibles, le conseil de révision du dopage prendra ce cas en charge. L'IAAF fera en sorte que l'audition soit menée le moment venu. Les règles de l'IAAF précisent que c'est la fédération nationale qui est censée mener l'audition et prendre la décision. Il ne sait pas si la fédération grecque devrait entreprendre cette procédure. L'IAAF devrait peut-être s'arranger pour prendre en charge cette procédure elle-même. L'affaire est délicate. Une décision n'est pas encore possible, mais elle sera prise dès que le matériel nécessaire sera réuni et qu'on se sera mis d'accord sur la procédure à suivre.

A Athènes, les Jeux olympiques ont provoqué une charge de travail considérable pour les personnes concernées par l'antidopage. Le nombre normal d'échantillons analysés aux Jeux olympiques d'été était jusqu'à présent de deux mille, et il est passé à trois mille. Un tel chiffre n'aurait jamais pu être envisagé il y a sept ans. On a assisté à l'arrivée de nouvelles méthodes d'analyses pour contrôler les substances telles que l'hormone de croissance, l'amélioration du transfert d'oxygène et les glucocorticoïdes. Il tient à faire l'éloge du laboratoire grec et de l'organisation des Grecs, qui ont su faire face avec extrême efficacité à cette vaste augmentation inattendue de la tâche.

LE PRÉSIDENT recommande la prudence concernant les cas grecs.

DÉCISION

Le compte rendu sur les Jeux de 2004 à Athènes est approuvé.

4.2 Bureaux régionaux

4.2.1 Bureau africain

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande aux membres de décider si l'AMA doit prendre en charge l'entière responsabilité du fonctionnement du bureau régional africain et leur demande de se reporter à son rapport figurant dans leur dossier pour plus d'informations. La location des locaux et les charges qui leur incombent seront gratuites, grâce à la participation des autorités sud-africaines. Si le Comité exécutif décide d'approuver la proposition qui lui est présentée, l'AMA deviendra responsable à compter du 1^{er} novembre et mettra au concours le poste de directeur régional et d'assistant avant cette date afin d'assurer une transition sans heurt.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires à ce sujet. Les membres sont-ils favorables à la prise de responsabilité du fonctionnement du bureau régional africain ? Il remercie le gouvernement sud-africain de la prise en charge des locaux, et de ses frais de fonctionnement, ainsi que de l'aide qu'il a procurée en ce qui concerne les dépenses de la première année. L'AMA est prête pour son nouveau rôle.

DÉCISION

La proposition disposant que l'AMA prendra en charge le fonctionnement du bureau régional africain est approuvée.

4.2.2 Bureau régional d'Amérique latine

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL annonce qu'une proposition, présentée dans le dossier des membres, demande de déterminer les avantages pour l'AMA d'un bureau régional d'Amérique latine. Si avantages il y a, un appel d'offres sera lancé. Si les membres sont d'accord, l'AMA lancera son appel d'offres de la même façon qu'elle l'a fait pour les bureaux régionaux d'Afrique et d'Asie.

Du point de vue simplement financier, M. REEDIE déclare qu'il serait heureux que le travail se poursuive. Il estime que le développement devrait être lié à une meilleure collecte des contributions dans cette partie du monde. Dans cette perspective, l'intérêt d'un bureau existe, mais un équilibre devrait à son avis être trouvé. Il estime néanmoins que l'AMA devrait se lancer dans cet exercice.

M. MIKKELSEN déclare qu'il soutient la proposition et les remarques formulées par M. Reedie. Toutefois, il lui semble qu'on doit s'interroger sur la raison des bureaux régionaux et en discuter ouvertement. Leur objectif était de collecter les signatures et de convaincre les gouvernements de verser leur contribution, mais, à l'avenir, comment ces bureaux seront-ils utilisés ? Il suggère que l'on s'arrête sérieusement sur cette question à l'occasion d'une prochaine réunion.

M. STOFILÉ approuve la proposition de discuter de la question. Les bureaux régionaux doivent également faire face à la difficulté d'être considérés comme des représentants de l'AMA dans les pays où ils sont situés. On a pris bien soin au Cap de faire en sorte que le sens ne soit pas trahi. Du fait de leur emplacement, il est extrêmement important de définir des conditions d'utilisation susceptibles d'être comprises par la population locale. Il approuve fermement l'idée d'ouvrir la discussion, tout en gardant à l'esprit l'objectif d'assigner un mandat précis à ces bureaux régionaux. Il estime qu'ils sont nécessaires, mais que leur rôle devrait être défini avec précision.

M. BURNS précise qu'il soutient également ce qu'a déclaré M. Reedie. La présence d'un bureau serait utile aux contributions et à la visibilité de l'AMA dans la région.

LE PRÉSIDENT note que trois points sont à aborder. Qu'est-ce qu'un bureau régional ? L'AMA doit savoir ce qui va être créé et doit définir le rôle qui sera assigné. Si l'AMA lance un appel d'offres c'est qu'elle a alors déjà décidé d'ouvrir un bureau régional en Amérique latine. Si, en fin de compte, il s'avère que l'AMA n'en ouvre pas, la déception sera considérable. Le deuxième point est de savoir comment l'AMA décidera de lancer un appel d'offres. Deux possibilités se présentent, elle peut soit mettre en place un comité pour examiner les candidatures, se rendre sur les lieux et recommander une sélection, soit décider qu'elle dispose de suffisamment d'expertise pour prendre la décision et économiser les frais d'un comité de sélection indépendant. Il pencherait pour la décision en interne, car il s'agit d'un fonctionnement interne. Avant que l'Agence puisse lancer son appel d'offres, elle doit faire savoir ce qu'elle recherche. L'AMA dispose-t-elle d'un mandat pour les bureaux régionaux ?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souligne que la question s'est un peu compliquée avec l'ouverture du bureau européen au moment où l'Agence a quitté Lausanne pour s'installer à Montréal. Ce bureau a été créé pour faire en sorte que l'AMA continue de rendre service aux FI, et c'est à Lausanne qu'elle réalise ce qui relève du domaine médical, sous la direction du Dr Garnier, directeur médical. Il existe un mandat pour les bureaux du Cap et de Tokyo. Il lui semble que l'Agence devrait examiner les contributions et les performances de ces bureaux pour voir s'ils sont engagés dans la bonne direction. Des raisons politiques conditionnent les bureaux régionaux, auxquels sont par ailleurs confiées des fonctions précieuses. Mais ceci pourrait être revu.

LE PRÉSIDENT demande au directeur général de distribuer les mandats. Il y a également les implications budgétaires : le nouveau bureau régional coûtera au minimum USD 250 000 par an. Que souhaitent les membres ? La décision doit-elle être repoussée jusqu'à ce que le mandat soit présenté ? On ne peut nier l'élément politique évident pour ce qui est de l'Amérique latine, laquelle se sent trop éloignée de l'AMA. Et quand l'Amérique latine a pu s'exprimer, cela n'a pas été à l'avantage de l'Agence, puisqu'elle s'est abstenue d'effectuer le versement de ses contributions. C'est à l'heure actuelle la région du monde qui présente les arriérés les plus importants.

M. KALTSCHMITT déclare que le bureau régional d'Amérique latine serait utile en terme d'éducation et de collecte des contributions. Il serait nécessaire de prendre connaissance du mandat.

LE PRÉSIDENT demande si, sous réserve d'un mandat acceptable, l'AMA ne devrait pas aller de l'avant pour ce qui est des appels d'offres et les évaluer en interne sous la direction du directeur général plutôt que d'une manière plus indépendante.

Le mandat ayant été soumis, LE PRÉSIDENT demande aux membres de décider si oui ou non on doit demander au directeur général de lancer des appels d'offres pour un bureau en Amérique latine. Le mandat est-il assez clair pour qu'il puisse aller de l'avant sur cette base, et les membres sont-ils prêts à lui faire cette demande ?

DÉCISION

La proposition de lancer des appels d'offres concernant la création d'un bureau régional en Amérique latine est approuvée.

5. Liste des interdictions

5.1 Liste des interdictions 2005

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST déclare qu'il espère que les membres ont pu lire le matériel qui leur a été distribué. Il s'agit d'un document de référence, d'une mise à jour de la Liste, d'un résumé des modifications (sans doute l'élément d'information le plus intéressant), d'une note d'explication sur les glucocorticoïdes et d'un rapport sur les glucocorticoïdes et leur potentiel dopant dans le sport. Ceci a été ajouté parce que l'existence des glucocorticoïdes est le point de toute la Liste des substances interdites qui suscite le plus grand nombre de discussions.

Le comité Santé, médecine et recherche et celui de la Liste ont proposé une Liste 2005 qui n'est pas spectaculairement différente de celle de 2004. La Liste 2004 était la première de l'AMA, et on avait pensé qu'il n'était pas approprié de procéder, dès le début, à des changements nombreux et significatifs sur cette liste. Il en vient à l'énoncé de la version 3.0 du projet de la Liste des interdictions 2005, soulignant les modifications par rapport à la liste précédente.

Il y a eu quelque 1 000 demandes d'AUT aux Jeux olympiques d'Athènes, ce qui a provoqué un surcroît de travail considérable pour ceux qui ont été chargés de les examiner. La majorité de ces demandes d'AUT portait sur l'usage de glucocorticoïdes et de bêta-2 agonistes. Pour éviter un fardeau inutile au personnel, on a sagement demandé de ne recevoir qu'une notification plutôt qu'une demande d'AUT complète pour les applications dermatologiques de glucocorticoïdes. Cela a entraîné une amélioration qui a apporté de nouvelles bonnes raisons de conserver les glucocorticoïdes sur la Liste. On a fait valoir des objections assez peu scientifiques au maintien des glucocorticoïdes sur la Liste, à savoir que la tâche s'avérait trop importante et peu rentable. A présent

qu'une partie du poids administratif a été supprimée, il lui semble que le courant favorable au maintien des glucocorticoïdes pourrait croître.

En ce qui concerne la Liste 2005, on ne note pas de changements significatifs, pas d'inclusions drastiques ou controversées de nouvelles substances ou de retrait de vieilles substances, simplement les résultats de connaissances accrues. Il se félicite qu'il existe à présent un mécanisme annuel permettant d'examiner la Liste et une procédure accélérée de prise en compte des substances qui font soudainement leur apparition de manière légale ou illégale.

LE DR RABIN souligne l'excellente ambiance qui règne au sein du comité de la Liste.

En ce qui concerne la section des anabolisants, le rapport T/E est passé de six à quatre. Ce n'est pas un niveau de sanction, mais un niveau de décision en vue d'harmoniser les documents techniques qu'appliquent les laboratoires. Cela signifie que les laboratoires doivent effectuer des actions supplémentaires lorsqu'ils détectent un rapport T/E qui dépasse 4. Ceci ne changera pas beaucoup, sauf pour les OAD, qui ont un devoir de suivi dès que le rapport T/E dépasse quatre.

Une nouvelle classe de substances a été ajoutée aux agents masquants, à savoir les inhibiteurs de l'alpha-réductase, avec deux exemples : finastéride et dutastéride. Ceci sur la base de travaux de recherche patronnés par l'AMA et menés à Cologne qui montrent clairement que l'administration d'agents anabolisants peut très bien être masquée par l'usage d'inhibiteurs de l'alpha-réductase, le profil stéroïdien de l'urine pouvant être modifié de manière significative. La finastéride est prescrite médicalement comme agent thérapeutique pour les hyperplasies de la prostate, mais également pour lutter contre la calvitie chez l'homme. Elle est largement utilisée en Europe et en Amérique du Nord. On doit se rendre compte, à présent que la substance est interdite en tant qu'agent masquant en et hors compétition, que certains traitements cosmétiques faisant appel à cette substance seront d'un usage plus difficiles pour les athlètes.

Les perfusions intraveineuses pour raisons non médicales sont interdites. Les agents de contrôle du dopage peuvent désormais demander pourquoi les sportifs en font usage et en demander la justification médicale.

En ce qui concerne les glucocorticoïdes, deux options ont été soumises aux membres : l'une est le statu quo (comme en 2004), l'autre est la possibilité d'un usage libre d'applications locales ou dermatologiques de glucocorticoïdes. Si la seconde option est adoptée par le Comité exécutif, l'intention est de demander au comité Laboratoire de fixer un seuil initial pour distinguer entre l'usage potentiel systémique et non systémique des glucocorticoïdes, ce qui, si l'option est retenue sera affiné par deux projets de recherche soumis pour adoption au Comité exécutif, en vue de disposer finalement d'un seuil fondé sur une base scientifique qui permettra de déterminer l'usage systémique et non systémique de glucocorticoïdes. Il s'agit là plus particulièrement de faciliter la tâche des laboratoires.

LE DR KONO fait l'éloge des rapports. Il se demande si quelqu'un pourrait lui expliquer le document en discussion. Du point de vue de son gouvernement, il a reçu la dernière version de la Liste des interdictions il y a environ dix jours, et il souhaiterait disposer de davantage de temps pour l'évaluer au sein de son gouvernement.

M. OWEN complimente le comité de la Liste pour la tâche accomplie. Des intérêts concurrentiels apparaissent dans la nécessité d'agir rapidement à partir de nouvelles informations sur l'effet de certaines drogues ou l'utilisation de nouvelles drogues, ce qui justifie que l'urgence soit parfois requise. Cela étant dit, autant pour la crédibilité de la procédure suivie par l'AMA que pour l'exactitude des informations retenues, il souhaite

qu'un laps de temps suffisant (tenant compte de la nécessité éventuelle d'une prise de décision dans l'urgence) soit accordé pour consulter les partenaires, notamment les ONAD et les laboratoires, afin d'étayer la crédibilité et peut-être de fournir des informations complémentaires.

MME BASSER remercie le comité de tout son travail de mise en forme de la Liste. Elle a une question à poser et une déclaration que ses collègues de Nouvelle-Zélande lui ont demandé de faire. Elle lit d'abord la déclaration.

La position de la Nouvelle-Zélande concernant les questions touchant à la Liste demeure inchangée depuis les sérieuses préoccupations exprimées dans le document paraphé par douze signataires et présenté à la dernière réunion du Comité exécutif. Il nous semble que la Liste mérite une consultation plus large dépassant le seul Comité Santé, médecine et recherche pour apporter au Comité exécutif l'ensemble des éléments de preuve validant l'inclusion de toutes les substances figurant sur la Liste. Le statut des glucocorticoïdes et des bêta-2 agonistes est tout particulièrement préoccupant pour la Nouvelle-Zélande, étant donné l'usage qui est partout fait de ces médicaments pour un grand nombre de maladies, et notamment certaines affections dermatologiques très communes. Le flux des demandes d'autorisation pour usage à des fins thérapeutiques oblige d'affecter du personnel retiré des secteurs éducatifs et autres et de la surveillance essentielle de certaines substances ergogéniquement démontrées. Sans preuve ou argument médical convaincant autre que l'évocation du critère d'esprit sportif, il est également devenu plus difficile de compter sur l'appui des médecins actuellement favorables à la cause de l'antidopage. Nous soutenons vivement les sentiments exprimés par nos collègues australiens et restons convaincus que l'AMA acceptera ces commentaires comme un soutien au combat sans compromis contre l'abus des substances dans le sport.

L'autre point est que l'un des changements proposés sur la Liste 2005 est d'interdire l'hCG chez les femmes, alors qu'auparavant elle n'était interdite qu'aux hommes. On croyait qu'en appliquant cette interdiction aux femmes cela pouvait présenter d'importantes difficultés, dans la mesure où elle est produite naturellement en début de grossesse. Des données scientifiques suggèrent qu'après une à deux semaines de grossesse, la concentration d'hCG dans l'urine est plus élevée que le niveau de rendu de laboratoire fixé par l'AMA, et qu'elle serait donc considérée comme un résultat d'analyse positif. Certains rapports précisent qu'un pourcentage significatif de conceptions s'interrompent spontanément avant que la femme ne prenne conscience de cette grossesse. L'embryon ne parvient pas à s'implanter dans l'utérus qui le rejette, ce qui est suivi par des règles normales ou plus abondantes que d'habitude. Certaines informations considèrent qu'il s'agit de 50 à 70% des conceptions, mais la fiabilité de ces chiffres n'est pas démontrée. Dans la plupart des circonstances, les femmes ignorent qu'elles ont été enceintes, auquel cas elles restent dans l'impossibilité de fournir la preuve que la cause du test positif résulte de leur condition physiologique ou pathologique. On lui a fait remarquer qu'il serait impossible, dans un tel cas, de défendre un résultat de hCG positif. Eu égard à ces questions et à la tension significative qu'une telle situation peut provoquer chez les femmes, l'Australie a décidé de ne pas soutenir l'interdiction de l'hCG chez les femmes, et elle suggère que l'hCG continue de n'être interdite que chez les hommes. Elle se demande si le comité a réfléchi à la façon dont cette question sera gérée si elle se présente.

Elle rappelle que l'Australie continue de s'opposer à l'inscription des glucocorticoïdes dans la Liste et demande à l'AMA de faire en sorte que les experts continuent de se pencher sur la question. Le financement d'un certain nombre de projets de recherche sur les glucocorticoïdes a été recommandé au point 9 de l'ordre du jour, ce dont on ne peut

que se féliciter. L'Australie propose que ce sujet soit réexaminé l'an prochain pour ce qui est des valeurs de rejet à respecter par les laboratoires pour distinguer le mode d'administration des glucocorticoïdes. L'Australie recommande d'adopter l'option 2, qui interdirait l'usage des glucocorticoïdes sous toutes formes autres que des préparations dermatologiques ou lorsqu'une AUT a été accordée.

Pour ce qui est des bêta-2 agonistes, l'Australie recommande également que, comme ils seront désormais interdits aussi bien qu'en hors compétition, on s'intéresse davantage à la fixation d'un seuil pour les bêta-2 agonistes autres que le salbutamol.

M. LARFAOUI félicite les membres du comité. Une controverse importante entoure manifestement la question des glucocorticoïdes et il demande si le comité a pris l'avis des experts scientifiques des FI.

Concernant les AUT, on compte un accroissement du nombre des AUT, du nombre des asthmatiques et encore plus grand du nombre des exemptions accordées. Des mesures ont-elles été prises par l'AMA ? Serait-il possible d'être informé sur ces questions ? Il craint pour l'avenir des AUT portant sur les produits interdits.

M. MIKKELSEN remercie le comité de la Liste de son travail. Il soutient l'option 2 concernant les glucocorticoïdes. Il est très satisfait de l'explication du Dr Rabin concernant les diverses méthodes.

Par ailleurs, il souhaite également faire une déclaration. Il a été informé que l'ONAD danoise, avec d'autres, avait signé un appel pour le retrait du cannabis de la Liste. Afin d'éviter tout malentendu, il souhaite préciser la question. Il ne s'agit pas d'une position officielle du gouvernement danois qui considère que le cannabis va à l'encontre de l'esprit du sport et qu'il représente un danger pour la jeunesse.

M. REEDIE se souvient de la réunion de l'an dernier qui avait donné lieu à une discussion longue et animée sur les glucocorticoïdes. L'un des problèmes était que très peu de personnes savaient de quoi elles parlaient. Il se rappelle avoir demandé des informations supplémentaires. Il félicite le comité de la Liste d'avoir produit ces 17 pages de preuves scientifiques si incisives sur les glucocorticoïdes, qui ont certainement permis une avancée de la connaissance humaine de son point de vue. Les membres ont à présent la capacité de prendre une décision en étant correctement informés.

Pour soutenir ce que M. Larfaoui a déclaré, il a transmis le document au Dr Richard Budget, haut responsable médical de l'Association olympique britannique, ancien champion olympique, et qui est à la pointe dans ce domaine. Sa réponse est qu'il reste très mécontent. Les glucocorticoïdes sont présents dans tant de préparations qu'il n'est pas sensé, d'une manière ou d'une autre, de déclarer que 40% des échantillons contiennent des glucocorticoïdes. Tout le monde a souffert du poids bureaucratique considérable imposé par les mille demandes d'AUT. Cela représente 10% des sportifs olympiques, et il parie qu'un grand nombre de pays ont en fait laissé des athlètes de côté. La Grande-Bretagne a soumis des demandes d'AUT abrégées pour les glucocorticoïdes pour près de 30% de son équipe, mais il attend les chiffres définitifs. Il est possible que les sportifs aient admis des abus, mais c'est la bureaucratie des demandes d'AUT abrégées qui, de fait, a un effet préjudiciable. Le Dr Budget en doute. Seul les usages systémiques non thérapeutiques remplissent les critères de l'AMA, et non les usages locaux. Il admet que les usages systémiques devraient être maintenus sur la Liste des interdictions, ce qui reprend la première des deux recommandations du document. Si les préparations dermatologiques n'exigent pas d'AUT abrégée, alors il en est de même pour toutes les autres applications locales (que ce soit par inhalation, vaporisateur nasal, gouttes auriculaires et oculaires), mais au moins l'exclusion des préparations dermatologiques est une grande amélioration. La dernière des trois

recommandations est la bonne. Le Dr Budget a ensuite indiqué que s'il y avait un vote il estimait que M. Reedie devrait soutenir l'exclusion des préparations dermatologiques car ce serait une amélioration de la situation actuelle. Il est nécessaire de pousser à l'exclusion des autres administrations locales d'une exigence d'AUT abrégée également et, même s'il comprend le point de vue exprimé par le Dr Rabin, c'est précisément ce qui est prévu avec le projet de recherche de l'année prochaine. Il voit cela comme un progrès. Après une période incertaine, l'AMA va désormais de l'avant en déclarant qu'une préparation dermatologique va être retirée de la Liste et s'efforcer de voir s'il pourrait en être de même pour d'autres, pour finir par être correct peut-être dans un an.

LE PRÉSIDENT souhaiterait faire une observation concernant le point S5 (diurétiques et autres agents masquants) du projet. L'AMA, au moins dans la rédaction du Code, s'est efforcée de s'éloigner des présentations donnant les raisons pour lesquelles un produit figure dans la Liste. La Liste, est la Liste et elle n'est pas discutable. Il n'est pas absolument convaincu de l'utilité d'un tel commentaire.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST est d'accord avec le Dr Kono pour reconnaître qu'une vaste consultation était particulièrement nécessaire et que suffisamment de temps devrait lui être consacré. Le document en discussion est d'autant plus satisfaisant qu'il souligne les problèmes inhérents à la production de la Liste à un moment donné et après consultation nécessaire, et le fait qu'il est facile d'ajouter des substances et des méthodes à la Liste. Il n'y a pas d'exigences dans les critères pour que les substances améliorent la performance. Toute substance prise entraîne un risque, mais l'AMA doit aussi exercer son bon sens.

Pour ce qui est des exigences actuelles d'inclusion, il subsistera toujours des différences d'opinion. La Liste est le résultat d'un compromis après consultation. Différentes opinions se sont exprimées aussi bien au sein du comité Santé, médecine et recherche que de celui de la Liste. Si l'AMA introduit de nouvelles substances et méthodes, il faut se souvenir des conséquences au niveau suivant, à savoir celui des laboratoires et du contrôle du dopage, et des effets sur les laboratoires et l'augmentation des coûts, etc.

En ce qui concerne la question soulevée à propos de l'hCG chez les femmes, le comité de la Liste et le comité Santé, médecine et recherche ont bien entendu bénéficié de l'expertise souhaitée, et il a été tenu compte de tous les aspects. Autant qu'il s'en souvienne, on n'en a pas discuté ouvertement cette fois-ci, mais en tout état de cause cela l'a été lorsque la Liste 2004 a été introduite et présentée. Pour ce qui est du risque du fait que les femmes commencent et terminent des grossesses sans le savoir, il existe en effet mais il n'accepte pas les chiffres qui ont été donnés. Cela ne lui paraît pas raisonnable. Il y a d'autres marqueurs grâce auxquels on peut signaler qu'une grossesse est intervenue ou non. Une conclusion fautive reste possible, mais il ne pense pas honnêtement que cela dépasse le risque hypothétique, et, au cas où cela se produirait, il existe des moyens d'établir qu'une grossesse a eu lieu. Il y a d'autres hormones qui ne sont pas interdites et dont le taux s'élève également.

Concernant les glucocorticoïdes, beaucoup de choses ont été dites, mais le problème ne devrait pas être exagéré. Les AUT ont provoqué un surcroît de travail que le comité tient à éliminer. L'AMA s'efforce de trouver un seuil de rejet au-delà duquel il sera possible de démontrer que l'administration a été systémique et en dessous duquel ils ne peuvent en aucune façon avoir été administrés de façon systémique. La première étape est de supprimer la nécessité d'une AUT pour les applications dermatologiques, et c'est en effet, certainement un pas dans la bonne direction. Il estime que la plupart des experts seront d'accord pour reconnaître que l'usage systémique de glucocorticoïdes répond bien aux conditions requises pour être inscrit sur la Liste. Le problème est de

différencier entre l'usage local et l'usage systémique, lorsqu'on dispose du résultat d'analyse. Il estime que l'option 2 pour les glucocorticoïdes est fortement recommandée par le comité de la Liste avant que d'autres étapes soient envisagées l'an prochain. On ne doit pas exagérer toutefois. En effet, à Athènes, par exemple, on a procédé à environ 30 000 analyses d'urine et 1,5% d'entre elles ont présenté un résultat positif (40 échantillons positifs sur 2 800) pour les glucocorticoïdes, tous avec AUT. Ce n'est pas énorme, mais le surcroît de travail que cela provoque est considérable.

Les béta-2 agonistes posent un problème, et l'AMA doit s'en préoccuper. Le fait que les substances sont largement utilisées pour des raisons légitimes ne peut être un argument pour les éliminer de la Liste. Il apparaît de plus en plus clairement que les béta-2 agonistes servent comme substances anabolisantes. Il est nécessaire de trouver un moyen de permettre le besoin d'une utilisation légitime. C'est la raison de l'existence des AUT et elles constituent en effet une charge de travail importante. A Athènes, le laboratoire respiratoire a été d'une grande aide, mais le fait que les béta-2 agonistes sont à la fois efficaces pour traiter l'asthme et une substance pouvant être utilisée comme moyen de dopage nécessite qu'on trouve une manière de procéder pour traiter le problème. Le mécanisme en question est l'usage adéquat de la procédure d'AUT. Il faut établir si les béta-2 agonistes sont réellement nécessaires ou non. C'est un problème, il le reconnaît.

M. STOFILÉ indique qu'il s'agit d'un problème lorsqu'une substance particulière a pour effet d'améliorer la performance tout en ayant un usage thérapeutique. Présume-t-on qu'un athlète abuse d'une substance avant de déterminer que celle-ci lui était nécessaire du point de vue thérapeutique ? Qu'est-ce qui est considéré en premier ?

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST répond que le traitement correct d'une maladie ou d'un désordre est la première des priorités mais personne ne devrait prendre de médicament sans nécessité médicale. Certaines personnes prennent des béta-2 agonistes non parce qu'elles sont asthmatiques mais parce qu'elles veulent bénéficier des effets anabolisants. Un mécanisme est nécessaire pour établir si la substance s'impose sur le plan médical ou non. S'il existe une raison médicale, alors une autorisation sera accordée. A Salt Lake City, il a rencontré des sportifs auxquels avaient été prescrits des béta-2 agonistes par leur médecin traitant, sans pour autant qu'ils soient asthmatiques. Dans une certaine mesure, les sportifs ont bénéficié d'une aide pour un traitement correct de leurs maladies.

MME ELWANI estime que peut-être l'AMA doit décider comment diagnostiquer. Elle n'apprécie pas le fait que l'AMA défende parfois les médecins qui ne font pas partie de l'AMA ou du CIO. Peut-être des contrôles pourraient-ils être effectués au village olympique ou lors de la période de qualification, pour décider si quelqu'un est asthmatique. Ce serait tout autant à l'avantage des sportifs.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il n'a reçu aucune réponse à sa question en ce qui concerne la note explicative accompagnant la Liste.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST donne une réponse idiote : elle était là l'année dernière.

LE PRÉSIDENT indique qu'il devient de plus en plus intelligent et qu'il aimerait une réponse différente pour l'année en cours.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST précise que les explications sont parfois demandées, mais celles-ci pourraient être regroupées sur un document à part. Il demande l'avis de l'assemblée.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souligne que d'un point de vue juridique, la note explicative devrait être retirée, car elle n'est pas cohérente par rapport à l'autre documentation.

M. LARFAOUI demande ce qu'il en est de la consultation des experts des FI.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST répond que la consultation des partenaires comprend les FI.

MME BASSER remercie le professeur Ljungqvist de son explication sur les hCG, qui ont provoqué des inquiétudes dans son pays. Pourrait-il expliquer la preuve scientifique sur laquelle se fonde la recommandation ?

LE PRÉSIDENT estime qu'il serait sans doute préférable d'aborder ce sujet en privé.

Il est nécessaire de réfléchir à une consultation plus large : devrait-elle être publique, ou les partenaires devraient-ils obtenir davantage de temps pour demander tous les avis qu'ils jugeraient nécessaires ? Une réunion pourrait avoir lieu plus tôt.

M. OWEN déclare que la question s'est présentée du fait de la préoccupation formulée par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport. Peut-être davantage de temps laissé à la consultation permettrait de résoudre certains des problèmes soulevés. En outre, on doit penser à l'extraordinaire somme d'expertise dont disposent les partenaires et dont il serait dommage de ne pas tirer parti, puisque cela ne pourrait que faciliter la prise de décision et renforcer la crédibilité du résultat.

LE PRÉSIDENT est d'accord pour reconnaître que les membres pourraient réfléchir à la question de savoir si un laps de temps plus long serait utile. Il ne croit pas que l'AMA voudrait dire qu'une substance ne sera pas contrôlée simplement parce que les médecins trouvent fastidieux de remplir les demandes d'AUT.

Il y a une décision à prendre concernant la Liste. Les membres souhaitent-ils retenir l'option 1 ou l'option 2 concernant les glucocorticoïdes ?

En ce qui concerne la question des bêta-2 agonistes, les membres ne devraient pas oublier que 90% de ce qui figure sur la Liste a été à l'origine mis au point pour des raisons thérapeutiques, et le simple fait de leur vaste utilisation ou non ne doit pas empêcher l'AMA de décider qu'à un certain niveau, lorsque le traitement n'est pas d'ordre thérapeutique, il s'agit de dopage. A son avis, l'AMA n'a aucun intérêt à se montrer souple dans ce domaine.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST se réfère aux glucocorticoïdes et à la question de l'usage systémique ou dermatologique. L'usage dermatologique des glucocorticoïdes pourrait apparaître en basses concentrations jugées sans effet systémique, alors même que l'échantillon resterait considéré comme positif puisqu'il n'y a pas de seuil limite. Il dit cela à présent du fait qu'il est connu que l'usage dermatologique entraînera de concentrations si peu élevées qu'il n'en sera pas tenu compte et que le but est d'instituer des seuils limites, en dessous desquels il sera considéré sans effet systémique.

Pour ce qui est de l'usage et de l'abus des bêta-2 agonistes, il y a eu 49 refus d'AUT à Athènes et pour la plupart pour des bêta-2 agonistes. Dans certains cas, on a déterminé que le traitement aux bêta-2 agonistes n'était pas nécessaire. Dès lors, une aide médicale a également été fournie.

LE PRÉSIDENT demande si les membres souhaitent approuver la liste avec l'option 2 concernant les glucocorticoïdes. Ce serait poser en principe l'approbation de certains projets de recherche. Il remercie le comité de la Liste et le comité Santé, médecine et recherche de la qualité de leur travail. L'AMA fera en sorte qu'elle soit diffusée le 1^{er} octobre conformément aux dispositions du Code.

Les membres souhaitent-ils approuver le programme de surveillance ?

DÉCISIONS

1. La Liste des interdictions 2005 est approuvée. L'option 2 dans le cadre de la Liste est approuvée : énoncé de 2005 recommandé : *Sont interdits tous les glucocorticoïdes administrés par voie orale, rectale, intraveineuse ou intramusculaire. Leur utilisation requiert l'obtention d'une AUT. Toute autre voie d'administration nécessite une AUT abrégée. Les préparations cutanées ne sont pas interdites.*
2. Le programme de surveillance est approuvé.

6. Finances

6.1 Compte rendu d'activité du comité des Finances

M. REEDIE signale que le comité Finances et administration s'est réuni la veille, rejoint par M. Valéry Genniges de France, qui a immédiatement apporté sa contribution. MM. Sprunger et Singh étaient excusés.

Il rappelle aux membres pour information que le comité a examiné les comptes 2003 approuvés par le Conseil de fondation en juin. Un mémorandum de contrôle interne a été soumis par les vérificateurs de l'AMA. Il s'agit d'une liste de points qui indiquent à l'AMA si sa comptabilité est correcte ou non, avec des recommandations et des suggestions dont l'AMA a intégralement tenu compte. C'est la raison pour laquelle les vérificateurs n'avaient pas posé d'autres questions sur le mémorandum de contrôle interne dans la deuxième partie de la vérification.

Le comité a également discuté d'un éventuel changement dans la politique d'investissement. Actuellement, l'AMA place tout ses fonds sur des comptes bancaires, avec de très bas taux d'intérêt, du fait que ceux-ci sont, à l'heure actuelle, très peu élevés dans le monde. Le comité estimait que l'AMA aurait pu investir une petite part de son capital dans l'immobilier, par exemple dans la Maison du sport à Lausanne. Finalement, il n'est pas impossible que la Maison des sports présente dans l'avenir des restrictions en terme de vente ou une obligation de vente uniquement à des organisations sportives. Il pourrait être possible d'étudier avec UBS, la banque de l'AMA en Suisse, si un portefeuille d'obligations serait d'un meilleur rendement pour l'AMA que ce qu'elle reçoit en espèces. Certes, le comité ne croit pas que l'AMA, en tant qu'Agence internationale, devrait spéculer. En revanche, il lui semble que l'AMA aurait toute possibilité d'obtenir un petit peu plus que les taux d'intérêts scandaleux qui lui sont appliqués actuellement.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité du comité Finances et administration est approuvé.

6.2 Actualisation sur les contributions des gouvernements / du CIO

M. REEDIE passe en revue l'état des contributions à compter du 3 septembre 2004. La collecte demeure difficile dans deux ou trois régions du monde. Cela pose manifestement un problème en Afrique, où on demande fréquemment à l'AMA de collecter des sommes d'argent minimes sans que cela soit facile à réaliser. Un accord de principe a été passé avec les autorités du Commonwealth à Londres, qui pourraient être intéressés à soutenir l'AMA sous la forme de modestes versements groupés. Le directeur général va se renseigner pour savoir si une partie de ces sommes pourrait être utilisée pour les contributions restées impayées. M. Genniges a déclaré que les pays francophones se rencontreront à Paris l'an prochain, et il se demande si les pays africains francophones ne pourraient pas parvenir à la même solution. CADE, l'organisation américaine, pourrait également être intéressée à participer.

Le Mouvement olympique compte trois pays de grande taille en Amérique du Sud et de deux grands pays dans le sous-continent indien qui n'ont pas payé. Il a écrit aux présidents de ces cinq CNO, pour leur rappeler leurs obligations en vertu du Code. D'une manière générale, la situation des contributions est bien meilleure que ce qu'elle a été. Et l'AMA a remporté un succès considérable après avoir encouragé les autorités publiques à s'acquitter de leurs obligations.

DÉCISION

L'actualisation sur les contributions des gouvernements et du CIO est approuvée.

6.3 Comptes trimestriels 2004

M. REEDIE se réfère aux comptes trimestriels arrêtés au 30 juin 2004. La deuxième partie est un exercice qui présente les comptes trimestriels par comparaison avec le budget approuvé l'année précédente. Il n'a pas l'intention de revenir sur la question, parce que c'est très simple et sous les yeux des membres. Il lui semble que les chiffres semestriels montrent en effet la bonne collecte de contributions qu'il vient de souligner. A la fin juin 2004, 36% du budget a été dépensé. L'AMA a donc réalisé moins de la moitié des dépenses prévues, alors qu'on est à la moitié de l'année. Les salaires sont presque tous payés au Canada ou à Lausanne et, dans les deux cas, le dollar canadien et le franc suisse ont baissé par rapport au dollar américain, ce qui explique pourquoi l'AMA dépasse en moyenne de 8 à 10% la position dans laquelle elle aurait préféré se trouver, mais c'est un fait imposé par la devise de base dans laquelle l'AMA opère. En page 6 sur les 14 que compte ce document, les membres peuvent voir le chiffre total des bourses budgétées, payées, affectées et restant engagées. Il y a un effet d'activité considérable en ce qui concerne les paiements de la recherche. Et les comptes de l'année précédente qui donnaient l'impression que l'AMA avait fait un bénéfice de USD 4 millions, prêtaient à confusion. L'arriéré de l'engagement à ce moment-là dépassait juste USD 4,3 millions et ne comprenait pas le chiffre du budget 2004. Même si le système de comptabilité financière précise que l'AMA ne peut pas, dans ses comptes, affecter des fonds à des engagements de recherche, en pratique c'est ce qu'elle fait.

DÉCISION

Les comptes trimestriels 2004 sont approuvés.

6.4 Budget 2004 révisé

M. REEDIE souligne que l'AMA s'en sort beaucoup mieux en terme de contributions collectées cette année. Le revenu total prévu dépasse USD 19,4 millions, ce qui

représente une bonne collecte de contributions et quelques arriérés acquittés pour les années précédentes. Les recettes étant plus élevées, il y a eu davantage d'argent à dépenser, et le comité Finances et administration a donc augmenté les dépenses conformément aux priorités émises par le Comité exécutif. Il demande aux membres de se reporter à la page 2 sur les 15 que comprend ce document et il passe en revue les divers départements. Il n'y a rien de particulier à dire en ce qui concerne le département juridique et finances, puisque ce budget révisé est pratiquement le même que le budget décidé. En page 6, sous la rubrique *Direction générale*, on note des économies substantielles par rapport à ce qui était budgété pour le projet ADAMS. L'appel à des consultants externes montréalais et l'approche très professionnelle du problème a obtenu un réel succès et engendré une économie de USD 600 000. La page 7 montre une légère augmentation des coûts à la rubrique *Information et communication*. A la page 8, sous la rubrique *Santé, médecine et recherche*, on note que USD 1,4 million ont été alloués aux bourses de recherche, mais la fréquence des réunions coûte de l'argent. Une petite réduction est visible aux titres *Education et Standards et harmonisation*. Les *Coûts de fonctionnement* en page 11 sont pratiquement les mêmes. Les coûts du bureau de Lausanne sont un tout petit peu plus élevés que prévu et, le Cap est resté un peu comme une devinette, qui s'est terminée par un coût d'environ USD 35 000 pour l'année en cours. A Tokyo, les coûts ont été plutôt moins élevés, du fait que l'AMA bénéficie d'installations administratives mises à sa disposition.

Ceci donne aux membres une idée de l'exactitude du comité Finances et administration. Il espère que les membres seront d'accord pour reconnaître que le processus devient plutôt plus exact.

DÉCISION

Le budget 2004 révisé est approuvé.

6.5 Projet de budget 2005

M. REEDIE demande aux membres de se référer aux chiffres révisés de la précédente réunion du Conseil de fondation pour l'estimation de 2005. Ces chiffres ont été donnés en dollars américains et canadiens afin que les membres puissent voir la différence. L'augmentation suggérée était de 7,37%, mais le comité Finances et administration avait suggéré 7,26%, ce qui signifie pratiquement une somme totale de USD 735,000 pour l'ensemble des pays du monde, ce qui n'est donc pas une somme considérable, bien que cela ait donné lieu à un débat intense portant sur la pression que cela implique pour les gouvernements. L'augmentation en dollars canadiens est de 4,3% et non de 7,26%. Le comité Finances et administration est également revenu sur les années précédentes, parce qu'il lui a été demandé de justifier la raison pour laquelle il demandait une augmentation de 7,26%. Cela revient à plus cher de collecter l'argent en dollars pour finalement opérer au Canada. On ne compte pas d'augmentation de budget entre 2003 et 2004, ni de prise en compte d'éléments d'inflation dans les coûts. Il lui semble qu'on peut avancer que l'AMA fonctionne en termes réels. Les chiffres présentés aux membres sont notoirement moins élevés que les plafonds discutés et rejetés il y a quelques années. Toutefois, et cela lui semble plus significatif, le travail de l'AMA, et notamment l'adoption réussie du Code, a particulièrement accru la charge de travail. Il est donc indispensable de disposer de suffisamment de personnel pour effectuer le travail demandé. L'AMA a accepté des responsabilités précises et nouvelles, de par le Code, et si elle ne les exécute pas correctement, c'est alors tout le système antidopage qui s'arrêtera de fonctionner. Il y a également des dépenses pour participer à l'élaboration de la Convention de l'UNESCO. Il est particulièrement important également que l'agence fasse en sorte que la Convention permette aux pays d'adopter le Code comme une

législation internationale. Le comité finances et administration a tenté de réduire les dépenses contrôlable et d'allouer des fonds précisément dans ces domaines, secteurs d'activité très circonscrits, que l'Agence a pris en charge ou qui résultent de l'approbation du Code et exigent un accroissement du niveau d'activité.

Il passe en revue le budget par département. A la page 4, le *Département juridique et finances* aura besoin d'un employé supplémentaire pour traiter le respect du Code. Les montants affectés aux déplacements et hébergement ont été réduits, de même que les paiements versés pour le renfort de la TI de comptabilité (Mme Pisani a maîtrisé cet exercice, et il n'y a plus besoin de dépenser d'argent dans ce secteur). Il est également nécessaire de créer et de prendre en charge les coûts d'un groupe juridique ad hoc chargé de soumettre des avis juridiques pour les cas qui seront inévitablement portés devant le TAS. Le comité Finances et administration a réduit les coûts de ce département d'un peu plus de 1%.

Concernant la *Direction générale*, une nouvelle réceptionniste est nécessaire. Les coûts de réunions ont légèrement augmenté, et il faudra se rendre à une série de réunions des gouvernements et des sports. La grande économie est celle que permet la réduction du projet ADAMS. Tout cela permet de parvenir à une réduction de l'ordre de 15 %.

En ce qui concerne *Information et communication*, l'AMA perd Mme Khadem et devra la remplacer d'une façon ou d'une autre. Il est par ailleurs indispensable de maintenir le succès du programme de sensibilisation, mais la réduction d'ensemble est de l'ordre de 14%.

Au titre *Santé, médecine et recherche*, le comité Finances et administration a tenté de faire que le comité Santé, médecine et recherche lui-même se réunisse moins souvent mais il y est obligé pour accréditer, réaccréditer et certifier les laboratoires, examiner la Liste et effectuer beaucoup de travail sur les AUT. Les bourses de recherche ont augmenté de USD 600 000, ce qui signifie une augmentation de 15%.

Le *Département Éthique et Éducation* bénéficie d'une augmentation assez notable du fait de la série d'activités, à commencer par les symposiums sur l'éducation et le travail à effectuer pour le financement de la recherche en sciences sociales. Les coûts supplémentaires de tout cela se situent juste en dessous de USD 400 000. Il demande au directeur général d'en venir à la série des huit différents programmes auxquels il souhaite la participation de l'AMA et de justifier à son tour pourquoi il y a lieu de dépenser de l'argent.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que certains de ces sujets seront abordés par le comité Éthique et Éducation au cours de sa réunion plus tard dans l'année. Toutefois, il souhaite faire en sorte que les activités actuelles qui doivent être réalisées soient précisées. Cela comprend les symposiums éducatifs dans les pays en développement. Un comité ad hoc tout spécialement qualifié devra aider le comité à effectuer ce travail nécessaire. M. Wade et son équipe ont élaboré un programme sur cinq ans qui représente une campagne d'éducation mondiale. Un examen éthique de la Liste et des projets de recherche est essentiel, et un groupe d'examen éthique a été créé à cette fin. Les autres points comprennent le projet YEAH! qui va de l'avant malgré l'absence du financement demandé à l'Union européenne, car l'AMA a estimé qu'un programme aussi solide devait être poursuivi dans les classes primaires et des collèges. Du matériel a été envoyé par de nombreux partenaires constitutifs et il sera distribué. Une forme de certification sera recherchée avec l'aide du Conseil de l'Europe, afin que les pays, les ONAD, les FI puissent produire leurs propres matériels avec l'approbation de l'AMA. Cela permettra aux différentes organisations de travailler en partenariat. Le programme de

recherche en sciences de l'éducation est un nouvel élément. Il s'agit de trouver des projets dans le domaine des sciences sociales, par exemple : pourquoi les sportifs trichent-ils ?

M. REEDIE signale qu'au final cela implique une augmentation de 31% du budget alloué à cette rubrique.

En page 9, *Standards et harmonisation*, les membres constateront une augmentation de USD 140 000 de l'allocation pour les contrôles hors compétition, et ensuite il y a tout un secteur pour le développement de l'antidopage avec une augmentation estimée à USD 350 000. Il faut que l'AMA quitte le monde développé pour les questions antidopage et se rapproche des pays qui en ont réellement besoin, ce qui présente un coût non négligeable. L'augmentation pour Standards et Harmonisation est de 20%.

Pour les *Coûts de fonctionnement*, il est difficile de les maintenir fixes, car la situation se modifie d'année en année. L'assurance responsabilité civile ne cesse d'augmenter. L'AMA va se procurer et installer un logiciel de gestion des documents pour conserver le nombre considérable de documents qui passent par ses bureaux. Quant à la communication, elle se fait de plus en plus onéreuse.

Au *Bureau de Lausanne*, on note une légère augmentation des salaires exprimée en francs suisses. Un nouvel employé est, en effet, nécessaire pour prendre en charge le travail qu'entraîne le traitement des AUT, et l'AMA souhaite la poursuite des symposiums avec les FI dont le succès a été noté. L'augmentation est de 21% dans ce secteur.

Il espère que le comité s'est montré capable de justifier cette demande d'une légère et modeste augmentation. Il a tenté de réduire les coûts de fonctionnement de l'AMA qui peuvent être contrôlés et a alloué les économies réalisées et tous les fonds supplémentaires au secteur santé, médecine et recherche, qui augmente de 15 %, à l'éthique et l'éducation qui obtiennent 31%, et aux standards et à l'harmonisation, ce qui comprend également les contrôles hors compétition et augmentent de 20%. Quant aux frais de fonctionnement et aux bureaux régionaux, leur dotation obtient environ 10% de plus.

Nombre des membres se souviendront des jours difficiles où il a fallu de fait cesser toute activité. Il lui semble que, depuis, le directeur général et l'équipe ont plutôt bien géré l'entreprise. Un grand nombre d'activités supplémentaires ont été prises en charge. Le volume de personnel est beaucoup moins élevé que ce qui avait été prévu. Il estime que l'AMA a remporté un succès dans sa collecte des contributions gouvernementales. Il s'est entendu avec le CIO sur trois versements plus importants au cours de l'année, plutôt que de faire correspondre ses paiements dollar pour dollar à partir d'un total estimé. Ceci favorisera une meilleure organisation de la trésorerie de l'Agence, tout en permettant au CIO d'économiser des frais bancaires. Néanmoins, en solde de fin d'année, celui-ci fera correspondre dollar pour dollar, pour faire en sorte que les autorités publiques et le Mouvement olympique versent bien le même montant. Par ailleurs, on constate avec satisfaction que le Mouvement olympique est prêt à tenir compte de l'augmentation de 7,26% dans sa contribution.

Il a l'impression que l'AMA s'est plutôt bien débrouillée au cours des trois dernières années et qu'elle peut sans mal faire valoir cette augmentation relativement limitée.

LE PRÉSIDENT déclare que l'approbation informelle du budget est nécessaire, car le Conseil de fondation doit prendre sa décision en novembre. Ce qui est soumis ici est la proposition sur la manière dont l'argent sera dépensé. Le volume de travail va croître considérablement l'an prochain.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST se réfère au budget du département juridique et finances, et demande sur quelle base les sommes affectées aux cas soumis au TAS ont été estimées. Il a bien peur que les chiffres augmenteront de manière plutôt substantielle.

Quant à la proposition d'une seule réunion pour le comité Santé, médecine et recherche située quelque part entre août et septembre pour traiter de la Liste, il n'est pas très à l'aise avec la réunion de ce comité une seule fois par an.

M. OWEN estime que, étant donné d'une part que la recommandation portait sur deux ans, vu l'augmentation de la tâche évidemment nécessaire et les variations des cours des devises au niveau international, et puisque le montant reste en dessous du plafond envisagé en 2001, ce budget paraît très raisonnable.

M. REEDIE déclare au professeur Ljungqvist que si le comité des laboratoires et celui de la Liste se réunit régulièrement, le comité, Santé, médecine et recherche aura moins besoin d'en faire de même. Et si des réunions supplémentaires sont nécessaires, l'AMA ne manquera pas de les tenir. Par expérience, moins il y a de réunions prévues, moins il y a de réunions au bout du compte.

M. NIGGLI revient sur le budget pour le TAS. Il ne s'agit que d'une estimation vu que l'AMA ignore quel sera le volume auquel elle devra faire face l'an prochain. Il est possible que l'AMA ait besoin de faire appel d'une décision, et il est également possible qu'il soit fait appel de ses décisions concernant les AUT, de même que les laboratoires pourraient eux aussi faire appel d'une décision prise en relation avec les accréditations.

LE PRÉSIDENT espère que l'AMA n'aura pas à interjeter appel. L'AMA pourrait également réduire l'accroissement des frais en prenant en charge elle-même une part de la préparation de ses plaidoiries, puisqu'elle dispose de trois juristes qui pourraient s'occuper de ce genre de choses.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont prêts à prendre leur décision.

M. REEDIE comprend que le Comité exécutif estime que le comité Finances et administration a justifié la demande d'augmentation du budget. Il remercie le personnel de l'AMA pour la somme de travail considérable et la clarté des présentations proposées. Il est également reconnaissant aux membres de son comité pour le travail qu'ils ont fourni.

DÉCISION

Le projet de budget de 2005 est approuvé.

7. Code mondial antidopage

7.1 Compte rendu d'activité

M. ANDERSEN propose aux membres de regarder son rapport.

M. LARFAOUI demande si le Code a été adopté par toutes les FI.

M. ANDERSEN précise qu'il a été adopté par toutes les FI olympiques.

LE PRÉSIDENT ajoute que toutes les FI reconnues ont également adopté le Code à l'exception de deux d'entre elles : la Fédération de l'automobile n'y souscrit pas et la Fédération de golf, qui a prévu de la faire le mois prochain.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur le Code mondial antidopage est approuvé.

7.2 Procédure d'amendement des standards internationaux

M. ANDERSEN indique que le document et la pièce jointe qui se trouvent dans le dossier des membres décrivent la procédure d'amendement des standards internationaux et la procédure accélérée de soumission des changements aux standards de l'AMA.

M. MIKKELSEN remercie M. Andersen de sa proposition, qui est une étape indispensable. Néanmoins, une procédure de consultation adéquate est nécessaire. Il doit consulter 46 gouvernements en Europe et un nombre inconnu d'experts scientifiques avant de prendre une décision au nom de l'Europe. C'est pourquoi il demande quinze jours ouvrables afin de pouvoir prendre une décision.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale qu'il s'agit d'un document de discussion qui, une fois que le Comité exécutif l'aura examiné d'un point de vue pratique, il pourra être présenté au Conseil de fondation. Avant de le soumettre au Conseil de fondation, on a consulté l'IADA et les autres membres pour faire en sorte de respecter le protocole. L'AMA peut faire passer le nombre de jours de 10 à 15, mais 15 jours ouvrables, cela signifie trois semaines et si une substance doit être ajoutée à la Liste en urgence, cela signifie qu'il y aura davantage de possibilités de tricher. On demandera au Conseil de fondation de prendre sa décision en novembre.

LE PRÉSIDENT suggère de soumettre la proposition avec une note indiquant que 15 jours sont considérés par certains membres du Comité exécutif comme plus appropriés que dix. En tenant compte de cette réserve, les membres sont-ils prêts à approuver la procédure ?

DÉCISION

La procédure accélérée de modification des standards internationaux est approuvée. Le document qui sera soumis au Conseil de fondation en novembre comprendra la note en bas de page suggérée.

8. Système d'administration et de gestion antidopage – ADAMS

M. BIRDI détaille le rapport qui figure dans le dossier des membres, et utilise une présentation de diapositives pour mettre en évidence les activités réalisées depuis la précédente réunion.

Pour ce qui est des coûts, la cotisation 2004 de la licence du logiciel a été payée et les coûts d'adaptation d'ADAMS seront acquittés lorsque l'adaptation aura été livrée. Les honoraires professionnels sont également compris dans le total qui s'élève à USD 1,215 million. Les frais d'externalisation viendront s'y ajouter, dès que les propositions des fournisseurs auront été reçues. Du point de vue du développement, les coûts auxquels on peut s'attendre en 2005 sont ceux de l'entretien de la première année et des coûts des sports, 10% de la souscription de licence, soit USD 80 000.

Il est prêt à répondre à toutes les questions des membres concernant le projet ADAMS.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise qu'il s'agit seulement d'un compte rendu pour indiquer aux membres comment l'AMA s'en sort sur la voie tracée en juin dernier. Il estime que M. Birdi a réalisé tout ce qui lui avait été demandé, ce qui permet de faire de considérables économies.

M. REEDIE déclare qu'on lui a envoyé une copie du contrat eSys. Il ne peut que présumer que le Président était absent ce jour là. Néanmoins, il y a jeté un œil et sans être un expert en contrat canadien, il lui a semblé que toutes les protections nécessaires étaient présentes.

DÉCISION

L'actualisation sur le projet ADAMS est approuvée.

9. Compte rendu d'activité des départements / secteurs

9.1 Science

9.1.1 Projets de recherche 2004

LE DR RABIN indique que les propositions de recherche seront présentées aux membres pour approbation. A la suite de la présentation et de la décision sur les projets, le Dr Garnier fera un compte rendu des activités concernant les AUT.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST fait le détail du rapport qui se trouve dans le dossier des membres. Les 17 projets soumis ont été décrits dans le document. Il s'agit : A6, *Prolongation du projet RHEPOSE déjà existant (confirmation sans équivoque de l'érythropoétine recombinée dans l'urine humaine par démonstration structurale de glycosylation spécifique)*; B5, *Définir des interactions entre les anabolisants et les hormones peptidiques : conditions pour un test robuste du dopage à l'hormone de croissance; prolongation d'une étude*; B7, *Elaboration d'une méthodologie pour détecter les abus de l'hormone de croissance dans le sport : GH-2004 – prolongation d'étude*; C5, *IMAGENE : imagerie moléculaire non invasive de l'expression génique utile pour le contrôle du dopage : étude pilote sur animaux après transfert du gène de l'érythropoïétine*; C6, *Application de chimie cellulaire et des approches protéomique dans la détection du dopage génétique*, qui montre qu'il y a des scientifiques (et notamment le professeur Goldspink) convaincus qu'il sera possible de détecter le dopage génétique; D2, *Développement de systèmes de test pharmacologique in vitro pour l'identification de la structure indépendante des substances anabolisantes*; D4, *Détection de la LH humaine recombinée comme agent dopant*; D5, *Méthodologie améliorée pour détecter et confirmer l'abus de glucocorticoïdes*; D6, *Analyse basée sur des bioessais et détection d'androgènes concepteurs originaux*; D16, *Détection de l'abus du gel à la testostérone*; D18, *Développement et application d'un système de contrôle resserré sur la base de bioessais pour les stéroïdes et autres substances interdites dans le dopage sportif*; D22, *Application de la spectrométrie de masse de temps de vol pour l'unification et la prolongation du créneau des méthodes d'analyse des laboratoires de l'AMA*; D25, *Prévalence de la bronchoconstriction provoquée par l'exercice en utilisant le test mannitol, regard sur le potentiel ergogénique et les effets délétères des béta-2 agonistes*; D27, *Fixation de critères pour l'abus des glucocorticoïdes*; D28, *Métabolisme de « nouveaux » stéroïdes anabolisants: développement d'une méthode in vitro dans la production de métabolite et de techniques d'analyse*; D29, *Elaboration d'une méthode d'analyse universelle pour les agents dopants acides, neutres et de base dans l'urine*; et D32, *Etude endocrinienne sur les effets de l'application du gel à la testostérone sur les athlètes masculins*.

25 / 34

Tous les autres projets qui figurent dans le dossier des membres ont été évalués et se sont retrouvés dans des catégories de priorité moins élevées. Certains des projets sont bons et prometteurs, mais n'ont pas été définis comme l'auraient souhaité les examinateurs. Un dialogue permanent avec les chercheurs qui soumettent leurs dossiers leur permet de se représenter avec des projets plus susceptibles de correspondre aux attentes de l'AMA.

M. LARFAOUI demande si D16 et D32 ne sont pas les mêmes projets. Ils concernent l'usage du gel à la testostérone et ont les mêmes laboratoires et les mêmes médecins.

LE DR RABIN reconnaît que les deux projets visent les mêmes questions. L'AMA a l'intention de demander aux deux groupes de recherche de combiner le meilleur de leurs deux projets et de revenir avec un projet unifié.

M. LARFAOUI précise qu'il n'est pas un expert, mais il se demande pourquoi les projets D7 et D11 n'ont pas été pris en considération.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST répond que les deux projets n'ajouteront rien de nouveau, puisque l'AMA dispose déjà des informations nécessaires et des méthodes d'analyse, pour ces substances.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitent approuver les 17 projets. Après leur approbation, il demande au Dr Garnier de fournir les informations concernant les AUT.

LE DR GARNIER indique que 5 000 AUT ont été reçues jusqu'à présent. La documentation des AUT a été réalisée manuellement, et il félicite le personnel de Lausanne qui les a traitées. Sur les 5 000 AUT accordées, quelque 3 000 étaient liées à des médicaments en relation avec l'asthme et les bêta-2 agonistes en particulier. Il y en a eu 2 000 qui étaient en rapport avec des corticostéroïdes, nombre d'entre elles pour des applications dermatologiques. La décision récemment approuvée devrait entraîner une diminution du travail en relation avec les corticostéroïdes appliqués localement. Les ONAD qui ont envoyé à l'AMA le plus grand nombre d'AUT sont celles basées en Suisse, Canada, Nouvelle-Zélande, Italie, Etats-Unis et Portugal. Les FI qui ont envoyé le plus grand nombre d'AUT sont la FINA, l'IPC, l'IAAF, l'ISA et l'UCI. Les sports les plus concernés par des AUT sont la natation, avec quelque 1 200 AUT, le cyclisme, l'athlétisme, le football, le rugby et l'escrime.

Pour ce qui est de la procédure de révision d'une décision, il a été demandé à l'AMA d'examiner une AUT avant les Jeux olympiques, et le refus initial du CIO et été renversé et l'AUT accordée. Un autre cas a surgi durant les Jeux olympiques concernant le refus d'autoriser à un sportif l'usage systémique de corticostéroïdes. Ceci a été confirmé par l'AMA. Un troisième cas de révision a également été soumis. Les 17 et 18 octobre, le comité des AUT se réunira à Lausanne pour analyser ce qui a été effectué au cours des sept derniers mois et examiner les difficultés qui se sont posées en relation avec les standards actuels et les formulaires de demande.

DÉCISIONS

1. Les projets de recherche proposés sont approuvés.
2. Le compte rendu d'activité des AUT est approuvé.

9.2 Gouvernements

LE PRÉSIDENT indique que M. Imamoto remplace Mme Pigozzi à la surveillance de l'élaboration du projet de Convention, et M. Thompson est de nouveau présent.

26 / 34

MME JANSEN détaille le rapport et les annexes qui figurent dans le dossier des membres, et tient à noter au passage le nombre de 153 signataires de la Déclaration de Copenhague, ce qui montre une augmentation de 43 au cours des deux derniers mois.

9.2.1 Projet de Convention de l'UNESCO

M. NIGGLI informe les membres de l'état du projet de la Convention de l'UNESCO. Dans leur dossier, les membres trouveront le rapport préliminaire du directeur général de l'UNESCO sur la préparation de la Convention internationale contre le dopage dans le sport et le projet de Convention internationale contre le dopage dans le sport. L'AMA a l'intention de distribuer le projet de Convention à tous les membres du Conseil de fondation avec le projet de réponse à l'UNESCO, afin que chacun des membres puisse envisager des commentaires supplémentaires s'il y a lieu.

Il revient sur quelques points qui posent quelques difficultés. L'article 34 concernant les modifications à la Convention impliquées par les amendements aux standards internationaux. L'idée à la base de la Convention est que les standards internationaux seront annexés à la Convention et feront partie intégrante de celle-ci. Il existe un mécanisme pour la modification des standards. Les articles prévoient qu'une approbation de la Conférence des parties sera nécessaire après que les changements auront été notifiés à l'UNESCO. Etant donné que la réunion de la conférence des parties n'est prévue que tous les deux ans, cela est complètement irréaliste du point de vue pratique. Il a été suggéré que l'AMA modifie le standard et l'envoie au directeur général de l'UNESCO qui le diffuse afin qu'il devienne applicable 90 jours après, sauf si les parties décident du contraire.

L'article 9 traite des mesures à l'encontre du personnel d'encadrement des sportifs. A un moment donné du processus d'élaboration les termes « adopté » ou « encouragé » ont été abandonnés, ce qui est regrettable. L'AMA estime que les gouvernements devraient adopter des mesures pour agir, le cas échéant.

A l'article 15, le terme « co-financement » a également été utilisé dans la Déclaration de Copenhague, mais l'information portant sur les 50% concernant le co-financement a été abandonnée. L'AMA préférerait parler de « financement équivalent » qui reflète le partenariat qui est à l'origine de la création de l'AMA.

L'article 32 se rapporte au secrétariat de la conférence des parties. L'AMA discute avec le secrétariat de l'UNESCO sur la manière de tirer le meilleur parti de la coopération entre l'AMA et l'UNESCO, et une réunion est prévue le lendemain avec l'UNESCO pour discuter de ces différents aspects.

Tout commentaire reçu de la part des membres du Comité exécutif ou du Conseil de fondation sur les documents qui seront distribués sera transmis.

DÉCISION

Le rapport sur les gouvernements est approuvé.

9.3 Fédérations internationales

M. DIELEN demande aux membres de se reporter au rapport figurant dans leur dossier. Le rapport été rédigé avant les Jeux olympiques d'Athènes. Des réunions ont eu lieu avec les FI à Athènes et une réunion très productive est intervenue avec la FIVB, importante puisque la FIVB est l'une des FI avec laquelle l'AMA n'a pas de programme de contrôle hors compétition. Une réunion de suivi est prévue à Montréal dans deux semaines. La mise en place du Code et les rendus d'analyse de laboratoires ont été

discutés avec un grand nombre de FI. Par ailleurs, la coordination avec les ONAD et les gouvernements a également été un important sujet traité.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité avec les Fédérations internationales est approuvé.

9.4 Standards et harmonisation

M. ANDERSEN fait passer aux membres une photographie qui prouve jusqu'où les sportifs sont prêts à aller pour contourner le système. Il a été alerté sur le fait que des objets comme celui figurant sur la photographie pourraient avoir été utilisés aux Jeux olympiques. C'est pourquoi il en a alerté le CIO.

Il demande aux membres de se reporter au rapport qui figure dans leur dossier, notamment les points 3 et 5, qui se réfèrent au développement de l'antidopage et aux contrôles précédant les Jeux.

LE PRÉSIDENT indique que l'appareil montré sur la photographie donne une idée du genre de personnes que l'AMA doit affronter. Il ne s'agit pas d'un jeu, loin de là.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité standards et harmonisation est approuvé.

9.5 Communication

MME KHADEM demande aux membres de se reporter au rapport qui se trouve dans leur dossier. La conférence de presse avant le début des Jeux olympiques à Athènes a compté plus de 250 journalistes. Le document joint au rapport montre le type de questions posées à cette occasion.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité de la communication est approuvé.

9.6 Education

M. BURNS informe les membres que le lancement de la campagne Franc jeu dans le monde entier demandera une somme d'efforts importants. Il remercie M. Wade et son personnel de leur travail. Il tient également à remercier Mme Khadem pour tout ce qu'elle a fait pour les États-Unis au cours de l'an dernier.

M. WADE demande aux membres de se reporter au rapport sur l'éducation qui figure dans les dossiers.

DÉCISION

La mise à jour sur l'éducation est approuvée.

9.7 Plan stratégique

M. WADE demande aux membres de se reporter au rapport qui figure dans leur dossier, ainsi qu'aux pièces jointes sur les indicateurs de performance du plan annuel 2004, pour examen. En novembre, il y aura d'autres mises à jour à l'intention des membres. Il est important de démontrer le succès de l'AMA à l'extérieur.

LE PRÉSIDENT demande aux membres de jeter un œil aux indicateurs de performance et, s'il y en a qui ne sont pas là, de le faire savoir à M. Wade.

DÉCISION

La mise à jour du plan stratégique est approuvée.

9.8 Bureaux régionaux

9.8.1 Lausanne

M. DIELEN informe les membres que le projet de se déplacer dans la Maison internationale du sport va bon train, et il espère pouvoir leur présenter un plan à la réunion de novembre.

DÉCISION

L'actualisation sur le bureau régional est approuvée.

9.8.2 Tokyo

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que M. Hayashi assiste actuellement à un sommet sportif asiatique et il fait lui-même le compte rendu d'activité du bureau régional de Tokyo.

LE PRÉSIDENT signale que la Session du CIO est prévue à Singapour en juillet 2005. Peut-être devrait-on réfléchir à ce qu'il y a lieu de faire à cette occasion.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau régional de Tokyo est approuvé.

9.8.3 Le Cap

M. SWIGELAAR se réfère au rapport figurant dans le dossier des membres. Il se rendra aux Jeux panarabes à Alger. Immédiatement après les Jeux olympiques d'Athènes un certain nombre de pays et d'organisations ont pris contact avec le bureau du Cap pour obtenir une aide en matière d'éducation, et les partenaires sont très favorables à la participation du bureau dans le secteur de l'éducation.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau régional du Cap est approuvé.

10. Divers

LE PRÉSIDENT a eu un entretien très intéressant il y a une semaine ou deux avec l'auteur d'un grand nombre de discours et par ailleurs conseiller politique aux Etats-Unis à nombre de reprises, qui lui a déclaré que lorsque la question du dopage avait obtenu la première page du New York Times, elle avait atteint son but. C'était le signe qu'une somme considérable de progrès avait été accomplie sur la question du sport. Dès lors, il estime que l'AMA revient de très loin, et il souhaite obtenir la première page le plus souvent possible.

11. Prochaines réunions

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie les membres de leur aide constante et de leurs conseils. La prochaine réunion du Comité exécutif aura lieu le 20 novembre 2004, et sera suivie de la réunion du Conseil de fondation le 21 novembre 2004.

DÉCISION

La réunion du Comité exécutif aura lieu le 20 novembre 2004. La réunion du Conseil de fondation aura lieu le 21 novembre 2004.

LE PRÉSIDENT remercie tout le monde d'être venu à cette réunion. Il félicite le directeur général et les membres du personnel de leur travail de préparation des dossiers pour cette réunion. Il remercie également les interprètes d'avoir donné du sens aux déclarations des membres.

La séance est levée à 13h30.

POUR APPROBATION

RICHARD W. POUND, QC
PRESIDENT DE L'AMA

QUESTION SOUMISE AU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AMA

INFORMATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le présent rapport a été rédigé le plus près possible de la réunion du 21 septembre du Comité exécutif de l'AMA, pour faire en sorte que les membres bénéficient du compte rendu le plus actualisé de l'action de l'AMA aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques. Le rapport d'activité est le suivant :

1. ACTIVITES

CIO

Je suis persuadé que les membres seront tous d'accord pour reconnaître l'immense succès remporté par les Jeux olympiques à Athènes. Nous avons très étroitement collaboré avec le CIO sur les questions d'antidopage, nous avons notamment conseillé le personnel du CIO et lui avons accordé notre aide dans la préparation et la production des règles d'antidopage pour les Jeux. Nous les avons chargés sur notre site web et participons à leur diffusion et à leur publication. Ces règles sont accompagnées d'un Guide de contrôle du dopage à la réalisation duquel nous avons également pris part.

Aux Jeux, notre équipe standards et harmonisation, en partenariat avec le CIO, a pris part aux contrôles dans la période précédant les Jeux, et de temps en temps a fourni des avis d'experts supplémentaires et appropriés.

IPC

De même, nous avons travaillé très étroitement avec l'IPC pour aider à la production des règles antidopage en vue des Jeux paralympiques. Là encore, nous avons collaboré en partenariat avec l'IPC et accordé notre aide dans les contrôles avant les Jeux.

FIFA

Nous continuons à recevoir de nombreuses questions concernant la FIFA, son acceptation du Code et sa mise en application. Les réunions prévues avec l'administration de cette fédération, les 10 et 11 juillet, ont été annulées par la

FIFA. La FIFA nous a informé que les changements indispensables à apporter à ses règles juridiques seront étudiés par son Comité exécutif lors de sa réunion en décembre.

Par ailleurs, nous enquêtons de manière plus approfondie sur un certain nombre de décisions de football, dans la mesure où les sanctions prises semblent ne pas correspondre à celles auxquelles on pouvait s'attendre.

INTERPOL

Notre directrice de la communication a fait une présentation pour Interpol, à Lyon, France, en juillet dernier.

La réunion, qui s'est concentrée sur le trafic des stéroïdes anabolisants, comptait la participation de forces de police d'un certain nombre de pays, ainsi que de représentants de gouvernements et du CIO. La présentation visait les activités de l'AMA et discuté des moyens dont l'Agence pouvait disposer pour favoriser les échanges d'informations concernant le trafic des substances interdites.

Nous allons étudier sérieusement avec Interpol et avec l'aide des gouvernements, quelles pourraient être les étapes pratiques et adaptées pour empêcher circulation et trafic internationaux des substances interdites.

JEROME YOUNG

L'affaire n'est toujours pas close. L'USOC a interjeté appel auprès du Tribunal arbitral du sport contre la décision de l'IAAF de recommander au CIO de retirer les médailles d'or de l'équipe du 4 x 400 m relais des Jeux olympiques de 2000 à Sydney. Le CIO a donc décidé de suspendre sa décision de retrait des médailles tant que la décision du TAS ne sera pas connue.

RECRUTEMENT

Nous sommes à la fois très heureux et très triste d'apprendre que Farnaz Khadem nous quitte pour se marier au début décembre. Elle projette avec son mari de s'installer à Modesto, Californie. Elle quittera donc l'AMA après la réunion du Conseil de fondation de novembre. Nous sommes extrêmement peiné de perdre Farnaz, son expérience et ses compétences seront difficiles à remplacer, même si nous sommes bien entendu très heureux qu'elle nous laisse pour une si merveilleuse raison.

Andreas Hoistad, notre directeur exécutif des technologies de l'information a quitté l'AMA pour convenances personnelles. Il est reparti pour la Norvège retrouver sa famille. Nous souhaitons à Andreas tous nos vœux de réussite dans ses projets et le remercions pour la qualité du travail réalisé pour l'AMA depuis l'installation de l'Agence à Montréal au début 2002.

Les deux postes seront redéfinis avec soin avant d'être proposés.

En début juillet, l'AMA avait le plaisir d'accueillir Thierry Boghosian, coordonnateur des laboratoires accrédités affecté au département Science.

En août, le département Standards et Harmonisation a engagé Janie Soublière en remplacement de Caroline Thom qui a quitté l'AMA pour retourner en Suisse.

Nous attendons présentement l'acceptation d'un nouveau responsable juridique, pour qui le mandat devrait débiter le 4 janvier 2004.

QUESTIONS DE FONCTIONNEMENT

Le bureau de Montréal fonctionne de manière extrêmement satisfaisante depuis l'introduction et la mise en place de politiques financières adéquates et avec le concours extrêmement efficace du département des finances. Je suis convaincu que tous les membres noteront des différences majeures entre la situation financière présentée en juin 2003 et celle soumise en septembre 2004. L'ensemble du personnel s'est montré responsable financièrement, mais je tiens à remercier tout spécialement le département des finances.

ATP

A la suite de la publication de notre rapport, nous avons eu des contacts avec l'ATP. Ses dirigeants ont convenu que le problème des compléments alimentaires qui semble toucher le tennis masculin devrait faire l'objet d'une demande de financement de projet de recherche. A ce jour, l'AMA n'a pas reçu de demande, mais cette demande ne devrait pas tarder.

GOVERNEMENTS

Le président et moi avons participé à un certain nombre de rencontres avec des ministres et leurs collaborateurs au cours des derniers mois. Nous avons rencontré plusieurs ministres et leurs conseillers, ainsi que d'autres représentants de gouvernements, pendant les Jeux d'Athènes, pour discuter de sujets d'intérêt commun. J'ai également effectué une présentation lors d'une rencontre de plusieurs ministres européens aux Jeux paralympiques d'Athènes, et j'ai rencontré le ministre grec des Sports pour aborder des questions liées au dopage.

Au cours des Jeux olympiques, le président et moi avons effectué des présentations lors d'une réunion des ministres du Commonwealth à Athènes. Lors de cette réunion, il a notamment été décidé que le Commonwealth mettrait à disposition 150 000 livres sterling pour contribuer au développement de programmes antidopage et s'assurer que les pays du Commonwealth ne disposant pas de programmes antidopage aujourd'hui pourraient recevoir une assistance et en mettre en place.

SYMPOSIUMS D'EXPERTS

Nous continuons de chercher des partenariats avec des pays et des autorités sportives pour mettre sur pied des symposiums d'experts. Nous recherchons des thèmes spécifiques et des partenaires intéressés par de tels symposiums.

J'ai déjà fait savoir, notamment à des gouvernements, que l'AMA serait intéressée à apporter sa contribution à l'organisation de symposiums. Nous n'avons pas encore reçu de propositions en ce sens, mais nous continuerons de les accueillir avec plaisir.

COMITÉS DE TRAVAIL

Comme prévu par notre règlement de rotation des membres de nos trois comités de travail (mandats de 3 ans), nous avons récemment fait parvenir aux membres de notre Conseil de fondation une demande de propositions de candidatures pour remplacer les membres de comités de travail dont les mandats se terminent. Nous attendons des propositions d'ici au mois d'octobre, afin de pouvoir finaliser la composition de ces comités de travail en novembre.

FUTURES RÉUNIONS/OCTOBRE

Les futures réunions avec des gouvernements comprennent un cours pour agents de contrôle du dopage organisé à Téhéran début octobre, une réunion avec des pays de la région arabe, une participation à la réunion des ministres européens des Sports à Budapest, et des réunions avec des représentants du gouvernement australien fin octobre.